



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

# LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 21 AOÛT 1998

www.lesoleil.com

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

# NON, MAIS...

Ottawa sera forcé de négocier si une majorité « claire » de Québécois dit OUI à une question « claire »



Stéphane Dion

« L'actuel gouvernement du Québec doit exclure la déclaration unilatérale »



Jacques Brassard

« Ces remarques vont à l'encontre de l'esprit du plan B »

JOËL-DENIS BELLAVANCE  
Le Soleil

■ OTTAWA — Le Québec ne peut se séparer unilatéralement, mais le reste du Canada aura « l'obligation » de négocier si une « majorité claire » de Québécois dit OUI à une « question claire » portant sur la sécession lors d'un référendum, a statué hier la Cour suprême du Canada dans un jugement historique.

À la surprise générale, les neuf juges du plus haut tribunal du pays ont également soutenu à l'unanimité qu'un vote majoritaire à une question sans équivoque confèrera « une légitimité démocratique » au projet souverainiste que devront reconnaître tous les partenaires de la fédération canadienne en s'asseyant à la table des négociations.

« La répudiation claire de l'ordre constitutionnel existant et l'expression claire par la population d'une province du désir de réaliser la sécession donnent naissance à une obligation réciproque pour toutes les parties formant la Confédération de négocier des modifications constitutionnelles en vue de répondre au désir exprimé », écrit la Cour suprême.

« L'ordre constitutionnel canadien existant ne pourrait demeurer indifférent devant l'expression claire d'une majorité claire de Québécois de leur désir de ne plus faire partie du Canada », ajoute-t-elle dans son jugement de 79 pages.

Comme tous s'y attendaient, toutefois, les neuf juges ont soutenu que le Québec n'a pas le droit de se séparer unilatéralement du reste du Canada puisque un tel geste irait à l'encontre de la Constitution canadienne et du droit international.

« La sécession du Québec du Canada ne peut pas être considérée un acte légal si elle est réalisée unilatéralement par l'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec,

Voir MAIS... en A2 »

AUTRES TEXTES

- « L'arroseur arrosé », estime Brassard Page A6
- Dion appelle au respect Page A6
- Bouchard et Chrétiens ont perdu, estime Charest Page A6
- Ce que vous en pensez Page A6
- Bertrand crie victoire Page A7
- Claude Ryan surpris Page A7
- Le jugement jugé Page A8
- Éditorial: recette irréaliste Page B6
- Le texte des réponses Page B7

## L'os de poulet

« Tout est bon dans le poulet », avait l'habitude de dire Jacques Parizeau, pour illustrer cette faculté qu'ont les politiciens d'interpréter les choses à leur avantage. Peu importe qu'on préfère le blanc ou le brun, l'aile ou la cuisse, il y en a pour tous les goûts.

Les réactions à l'avis de la Cour suprême en offrent un bel exemple. Bien sûr, tout le monde n'y est pas allé avec l'enthousiasme d'un Bill Johnson, qui se disait prêt à « danser dans la rue », ou encore de Guy Bertrand, « ému » depuis une semaine.

Les politiciens dits sérieux, comme Jacques Brassard, Jean Charest ou même Stéphane Dion, se sont réjouis avec plus de retenue. On a beau aimer le poulet, attention aux os !

Il était prévisible que la Cour suprême nie le droit du Québec à quitter unilatéralement la fédération canadienne, mais l'espèce d'obligation de négocier faite au reste du Canada peut toujours être présentée comme une bon-



Michel David

MDavid@lesoleil.com

ne nouvelle pour le gouvernement Bouchard.

Dans la perspective des prochaines élections, la légitimité qu'elle confère au projet souverainiste et à l'outil référendaire n'est pas négligeable. Quoi qu'en dise Jean Charest, l'« obsession » péquistes ne serait donc pas si répréhensible, mais ça ne fait quand même pas un enjeu électoral très excitant.

Surtout que ce n'est rien de nouveau. Le gouvernement fédéral s'est toujours dit prêt à reconnaître la volonté des Québécois, en autant qu'elle soit sans équivoque. D'ailleurs, si on y regarde d'un peu plus près, les juges ont

simplement reconnu au gouvernement Bouchard « le droit de chercher à réaliser la sécession, si une majorité claire de la population du Québec choisissait cette voie ». Tout en suggérant presque ouvertement au fédéral les moyens de l'en dissuader.

Stéphane Dion a laissé entendre que le plan B serait mis en veilleuse jusqu'aux prochaines élections québécoises, mais advenant une victoire du PQ et la tenue d'un troisième référendum, l'avis énumère tous les éléments d'un éventuel projet de loi qui pourrait être déposé à la Chambre des communes, de manière à faire réfléchir sérieusement les Québécois.

On y fait maintes fois allusion à « une majorité claire de Québécois, en réponse à une question claire », au « cadre constitutionnel existant » (sous-entendu: la formule d'amendement), aux « intérêts des autres provinces », aux « droits des minorités »... Bref, de quoi décourager n'importe qui.

Bien sûr, la Cour n'est pas allée jusqu'à fixer un pourcentage ou à suggérer

Voir LOS en A2 »

## Clinton riposte avec des bombes

Les États-Unis attaquent des bases terroristes en Afghanistan et au Soudan



Pendant que le président Clinton faisait le point sur les bombardements à la base Andrews, de nombreux Soudanais en colère ont pris d'assaut l'ambassade américaine désertée de Khartoum, hier soir, comme le montre l'image ci-haut diffusée par la télévision soudanaise.



EDGARTOWN, Mass. (AP et AFP) — Le président Bill Clinton a annoncé hier que les États-Unis avaient ordonné l'attaque d'« installations terroristes » en Afghanistan et au Soudan, en représailles aux attentats anti-américains de Nairobi (Kenya) et Dar-es-Salaam (Tanzanie).

« Aujourd'hui, nous avons frappé à notre tour », a lancé le président, faisant référence aux deux bombes qui avaient explosé le 7 août devant les ambassades américaines des deux pays d'Afrique, attentats ayant fait en tout 247 morts, dont 12 Américains, et plus de 5500 blessés.

Les cibles de la spectaculaire riposte d'hier étaient six bases terroristes en Afghanistan et une usine d'armes chimiques au Soudan, liées au milliardaire saoudien Osama bin Laden, exilé en Afghanistan. Les Américains considèrent bin Laden comme le principal commanditaire du terrorisme islamiste dans le monde.

re saoudien Osama bin Laden, exilé en Afghanistan. Les Américains considèrent bin Laden comme le principal commanditaire du terrorisme islamiste dans le monde.

Selon plusieurs sources, américaines comme afghanes, Ouassama ben Laden n'a toutefois pas été touché par les frappes américaines.

Les attaques ont été lancées en pleine nuit et ont duré une heure, a précisé au Pentagone, le secrétaire à la Défense William Cohen. Les missiles de

Voir BOMBES en A2 »

L'opération destinée à contrer une menace immédiate

- AUTRES TEXTES
- Les milieux islamistes promettent de répliquer Page A10
  - L'ennemi no 1 Page A10
  - Diversion ? Page A10

### L'IRA VÉRITABLE S'EXCUSE!



### LES ARTS

#### Drôle de film

Une comédie sur l'Holocauste ouvrira le Festival du film de Québec.

PAGE C3

### LA MÉTÉO



Maximum 22, minimum 9

Averses, dégage-ment en PM. De-main: variable. Détails page C2

QUÉBEC,  
102<sup>e</sup> ANNÉE, N° 231  
FLORIDE, 1,65 \$ US  
MONTREAL,  
OTTAWA 70¢ PLUS  
TAXES  
60¢ PLUS  
TAXES



## BOMBES

### La cible

Suite de la Une

croisière lancés contre le Soudan ont été tirés depuis des bateaux de l'US Navy croisant en mer Rouge, et ceux visant l'Afghanistan depuis le Golfe. Entre 75 et 100 missiles de croisière,

dont des missiles Tomahawk ont été lancés, selon les autorités. Il n'y a eu aucun blessé américain, ont précisé les responsables de la Défense. Les missiles lancés sur l'Afghanistan ont tué au moins 15 personnes, selon un premier bilan donné ce matin par l'agence islamique de presse afghane.

Le président, qui a brutalement interrompu ses vacances à Martha's Vineyard pour annoncer l'attaque, a regagné Washington en après-midi. En fin de journée, il a prononcé une très ferme et solennelle allocution à la nation, depuis le Bureau ovale de la Mai-

son-Blanche, pour expliquer sa décision à ses concitoyens.

Bill Clinton a souligné qu'il avait ordonné ces attaques sur recommandation unanime de ses conseillers. « Notre cible était la terreur », a-t-il déclaré, et l'opération était destinée à « contrer une menace immédiate ».

« Ayant reçu des preuves indubitables que les groupes des membres du réseau bin Laden étaient en train de préparer d'autres attaques contre les Américains et d'autres peuples épris de liberté, j'ai décidé que l'Amérique devait agir », a indiqué M. Clinton.

Le complexe visé, non loin de la frontière pakistanaise, était « une des bases terroristes les plus actives du monde », selon Bill Clinton, qui estime qu'elle hébergeait hier au moins 600 combattants.

Selon un responsable des renseignements américains, l'usine soudanaise visée est soupçonnée de fabriquer des composants pour le gaz innervant VX. « Les pays qui persistent à héberger le terrorisme n'ont aucun droit à être des sanctuaires », a tonné le président américain, demandant « au monde de comprendre que nos actions aujourd'hui n'étaient pas dirigées contre l'is-

lam, foi de centaines de millions de personnes pacifiques dans le monde, mais contre des fanatiques et des assassins qui (...) profanent cette grande religion ».

Au Soudan, où le régime islamiste du général Omar el-Bashir a condamné ces « actes criminels », le ministre de l'Intérieur de Khartoum a violemment démenti que l'usine fabriquait des armes chimiques.

Le secrétaire à la Défense William Cohen a précisé par la suite que « d'autres opérations pourraient être nécessaires ».

## MAIS...

### Autochtones

Suite de la Une

c'est-à-dire sans négociations », écrit la Cour suprême.

Aussi le Québec ne peut invoquer le droit international afin de justifier une déclaration unilatérale d'indépendance puisque seuls les colonies faisant partie d'un empire et les peuples opprimés ont le droit d'agir de manière unilatérale.

« Le Québec ne constitue pas un peuple colonisé ou opprimé, et on ne peut prétendre non plus que les Québécois se voient refuser un accès réel au gouvernement pour assurer leur développement politique, économique et social », estiment les neuf magistrats.

La Cour suprême se range ainsi à l'argument d'Ottawa au sujet de l'illégalité d'une sécession unilatérale, mais elle impose au reste du Canada « l'obligation » de négocier un amendement constitutionnel permettant à une province de quitter la fédération si tel est le désir de sa population.

À l'heure actuelle, la loi fondamentale du pays est muette au sujet de la sécession d'une province et les juges, dans leur décision, ouvrent la voie à un amendement constitutionnel en ce sens. « La Constitution n'est pas un carcan », soutiennent-ils, s'abstenant toutefois de suggérer quelque formule d'amendement que ce soit.

Compte tenu des intérêts multiples en cause, la Cour suprême des intérêts d'émblée que les négociations, auxquelles devraient participer d'une certaine manière les autochtones, « ne seraient pas aisées ».

Mais advenant qu'Ottawa et les autres provinces refusent de s'engager dans de telles négociations, le Québec pourrait alors déclarer son indépendance de manière unilatérale, croient les

juges. Et le succès ultime d'une telle sécession unilatérale dépendrait de sa reconnaissance par la communauté internationale qui devrait alors évaluer la conduite du Québec et du Canada.

#### LA BALLE AUX POLITIENS

Cela dit, le plus haut tribunal du pays a, comme il fallait s'y attendre, renvoyé la balle aux acteurs politiques en affirmant qu'il leur incombe de déterminer en quoi consiste « une majorité claire en réponse à une question claire ».

Aux yeux de la Cour suprême, qui ne veut guère jouer un rôle de « surveillant » dans cette démarche, il revient aussi aux acteurs politiques de préciser le contenu des négociations et le processus à suivre si un appui majoritaire était exprimé en faveur de la sécession du Québec.

« La tâche de la Cour était de clarifier le cadre juridique dans lequel des décisions politiques doivent être prises en vertu de la Constitution et non d'usurper les prérogatives des forces politiques qui agissent à l'intérieur de ce cadre », affirme-t-elle.

Réagissant au nom du gouvernement québécois, qui avait boycotté cette cause devant le tribunal, le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, a soutenu que ce jugement ne modifie en rien la position historique du Québec, à savoir que seuls les Québécois peuvent décider librement de leur avenir.

Toutefois, il s'est dit satisfait des remarques des juges au sujet de la « légitimité » du projet souverainiste et de « l'obligation » du reste du pays de négocier advenant un OUI majoritaire lors d'un référendum.

« Ces remarques vont carrément à l'encontre de l'esprit du plan B », a-t-il soutenu.

De son côté, son homologue fédéral Stéphane Dion a invité le gouvernement québécois à respecter cet avis de la Cour qu'a sollicité Ottawa sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

« L'actuel gouvernement du Québec doit respecter l'avis de la Cour et exclure en conséquence la déclaration unilatérale comme moyen pour accéder à l'indépendance », a-t-il dit.

#### Seuls les colonies et les peuples opprimés ont le droit d'agir de manière unilatérale

#### TABLE DES MATIÈRES

<b>CAHIER A</b>	
La Capitale .....	3 à 5
Le Québec et le Canada .....	6 à 9
Le Monde .....	10
<b>CAHIER B</b>	
Questions d'argent .....	1 à 8
Bourses .....	4, 5 et 8
Opinions .....	6 et 7
<b>CAHIER C</b>	
Week-end Arts et spectacles .....	1 et 12
Votre agenda .....	4
Ce soir à la télé .....	2
Annonces classées .....	7 à 10
Décès .....	10 et 11
<b>CAHIER D SPORTS</b>	
Statistiques .....	2 et 4
Jeux et B.D. ....	7
Horoscope .....	7
<b>SERVICES</b>	
Abonnements .....	686-3344
1-800-463-2362	
Annonces classées .....	686-3311
Carrières et Professions .....	686-3270
Internet .....	www.lesoleil.com
Promotion .....	686-3342
Publicité Détaillants .....	686-3435
Publicité générale .....	686-3270
Rédaction .....	686-3394
Renseignements .....	686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISBN 0319-0730

#### NUMÉROS CHANCEUX

<b>LA QUOTIDIENNE</b>	
tirage du 20-08-98	
4-6-8	
5-1-8-0	
<b>EXTRA</b>	
061609	
<b>BANCO</b>	
tirage du 20-08-98	
1-5-6-9-11-16-18-21-24-25-33-34-	
39-44-46-47-48-63-67-69	

#### HUM, HUM!

Le titre coiffant ma chronique d'hier contenait une bourde. Le plaisir de l'allitération (Shhhame Shhheila) m'a fait attribuer par erreur la responsabilité des projets du Bureau du Canada pour le millénaire à la ministre Sheila Copps. C'est plutôt aux fonctionnaires du ministre Herb Gray qu'il fallait lancer des fléchettes pour avoir refusé le projet de la Capitale du Bout du Monde. Alors, « Shame on Ghislaine! »

Ghislaine Rheault

## L'OS

### Bon travail

Suite de la Une

le libellé de la question référendaire, mais elle est allée assez loin pour embêter tout le monde. Voilà l'os dans le poulet!

Dans l'esprit des juges, la légitimité du projet souverainiste, donc l'obligation de négocier imposée au Canada anglais, nécessite manifestement une question moins ambiguë qu'en 1995 et un pourcentage largement supérieur à 50% plus une voix.

Peu importe, le PQ tient à sa souveraineté-partenariat et à la règle du 50 plus un, a réitéré Jacques Brassard. Et si le Canada anglais ne veut pas négocier, tant pis. Comme dirait encore une fois M. Parizeau: *What else is new?*

Même dans le camp fédéraliste, on a intérêt à bien mastiquer le poulet. Maintenant qu'il est chef du PLQ, M. Charest estime qu'il appartient à l'Assemblée nationale seule de choisir la question référendaire, mais Stéphane Dion a clairement indiqué qu'Ottawa se réserve le droit d'en apprécier le libellé. Ça risque de barder dans le camp du NON.

Quant aux résultats d'éventuelles négociations, M. Dion aurait pu écrire lui-même plusieurs passages de l'avis de la Cour suprême: « Personne ne peut prédire le cours que pourraient prendre de telles négociations. Il faut reconnaître la possibilité qu'elles n'aboutissent pas à un accord entre les parties... »


Sans parler de la possibilité d'une partition du territoire québécois: « Nul ne peut sérieusement soutenir que notre existence nationale, si étroitement tissée sous tant d'aspects, pourrait être déchirée sans efforts selon les frontières provinciales actuelles du Québec. »

Bien sûr, si les Québécois votaient quand même OUI et que le Canada anglais refusait de négocier ou démontrait de la mauvaise foi, la Cour suprême évoque une éventuelle reconnaissance par la communauté internationale. On est encore loin de là.

En réalité, les juges ne savent pas plus que vous et moi ce qui se passerait au lendemain d'un OUI. D'ailleurs, ils ont bien averti qu'ils ne s'en mêleraient pas. Une fois suffit. Les politiciens se débrouilleront sans eux.

Finalement, la seule chose réellement importante est l'impact de l'avis de la Cour suprême sur l'opinion québécoise. Le renvoi n'avait pas pour objectif de préparer l'après-OUI, mais de convaincre les Québécois que ce serait trop compliqué. À cet égard, il faut reconnaître que les juges ont fait du bon travail.

ELITA



LA GUÉPIÈRE\*

**ÉPARGNEZ 30 %**

LA CULOTTE  
FRANÇAISE MICROFIBRE  
**5.59**

Douceur incomparable, ajustement impeccable, c'est le confort sans compromis d'une culotte à la taille, parfaitement découpée sur la cuisse qui rehausse toutes les silhouettes. Blanc, noir, beige.


P.m.g. Rég. 8.00\*

Brassière-cami croisée, bretelles spaghetti 11.89, rég. 17.00\*

la maison  
**simons**

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

\*LE PRIX RÉGULIER SEULE LE PRIX NOUVEAU EST MARQUÉMENT VENDU CHEZ SIMONS ET \*30% PRIX LIQUIDEUR DU PRIX NOUVEAU EST VENDU LA MAJORITY DES SERVICES EN QUESTION.



Le trompette luisant 29.95

Texture pure mode, une exclusivité twik. Le jeans façon cuir luisant, ultrasouple en noir ou brun. 26 à 32.

la maison  
**simons**

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

# LA CAPITALE

## ET SES RÉGIONS

# Le palais forcé de déménager

## Le Carnaval chassé de l'Esplanade du parlement par des travaux de la Commission de la capitale

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les dirigeants du Carnaval de Québec sont inquiets. Les travaux de réaménagement de l'Esplanade du parlement les forcent à trouver un nouvel emplacement pour le Palais de glace. Et, contrairement à ce qu'affirmait la Commission de la capitale nationale (CCN), cette situation pourrait perdurer plus d'un an.

« On est à cinq mois de l'événement et on m'annonce que je dois déménager mon château », s'est exclamé le président du prochain Carnaval, Guy Dufresne, lors d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL. Visiblement dépassé par cette annonce, il a ajouté qu'à l'heure actuelle, « c'est la top priorité pour le Carnaval de trouver un nouveau site ».

Cependant, M. Dufresne n'entrevoit pas de choix valable pour le déménagement du château de Bonhomme. « L'Esplanade, c'est le site idéal », a-t-il fait valoir. L'accessibilité de cette enceinte naturelle y serait pour beaucoup puisqu'elle est à proximité des Plaines d'Abraham. Elle offre également une grande visibilité aux festivités et la présence de la muraille permet aux architectes du château de lui donner une apparence de hauteur indéniabile.

Les dirigeants du Carnaval ont été instruit de ce nouvel état de fait il y a un mois lors d'une rencontre informelle avec le président de la CCN, Pierre Boucher. « Avant ça, je ne savais même pas que ça touchait mon Carnaval », a ajouté M. Dufresne.

Pour le directeur général du festival d'hiver, Luc Fournier, le problème va bien au-delà de la prochaine année. Les plans de la CCN rendraient difficile, voire impossible, l'implantation du château tel qu'il est depuis plusieurs années sur le site de l'Esplanade.

M. Fournier indique toutefois qu'il est en constante discussion avec les responsables du dossier à la Commission. Il a tout de même précisé qu'il est certain que les deux parties n'ont pas les mêmes objectifs.

Malgré tout, M. Fournier est confiant que le Carnaval sera de retour sur le site pour le millénaire. Il espère que cha-



Il semble bien qu'on devra construire le palais du Bonhomme ailleurs que sur l'Esplanade du parlement au cours des deux prochaines années.

cune des organisations fera des concessions et que les festivités auront l'envergure souhaitée.

À la Commission de la capitale nationale, on a indiqué que le déménagement du Carnaval n'est que temporaire et que tout sera mis en oeuvre pour que la prochaine édition soit une réussite. « Il s'agit de questions simplement techniques. Le site ne sera pas sécuritaire pour l'événement », a fait valoir la porte-parole de la CCN, Line Pineau.

Le président et directeur général, Pierre Boucher, a quant à lui réitéré, par voie de communiqué de presse, son engagement à permettre au Carnaval d'utiliser le site. Il a ajouté que les réaménagements envisagés nécessiteront des ajustements de la part des dirigeants du Carnaval, tout comme de ceux du Festival d'été.

M. Boucher n'était toutefois pas disponible pour répondre aux questions du SOLEIL.

MORT DE GABRIEL LESSARD

## Des médecins seront accusés

MONIQUE GIGUÈRE  
Le Soleil

QUÉBEC — Après 19 mois d'enquête, le syndicat du Collège des médecins a confirmé, hier, qu'il déposera sous peu devant le Comité de discipline une plainte contre quelques-uns des médecins de l'équipe du Dr Fernand Labrie.

Dans le cadre du programme de recherche du CHUL sur le dépistage précoce du cancer de la prostate, ceux-ci ont « échappé » le cas de Gabriel Lessard, mort mercredi à 19 h, à La Maison Michel Sarrazin, 19 jours après son admission.

C'est en catastrophe que son fils, Alain, est rentré de Montréal, où il avait rendez-vous au Collège des médecins, pour annoncer la nouvelle à son père. « Tout ce que j'ai eu le temps de lui dire, c'est : l'affaire est dans le sac. Il a poussé deux soupirs et il est mort. Un feu de circulation de plus et je le manquais », s'exclame Alain encore sous le coup de l'émotion.

Le fils Lessard a beaucoup hésité avant de partir pour Montréal faire le point sur le dossier de son père avec la Direction des enquêtes du Collège des médecins. Il savait que Gabriel n'en avait plus que pour 24 ou 48 heures. « J'ai demandé à mon père si je pouvais y aller et s'il allait m'attendre, raconte-t-il. Il m'a dit : Vas-y, je vais t'attendre. »

« Je savais que je risquais de le manquer, continue Alain. Mais je risquais aussi de ne jamais pouvoir lui annoncer la nouvelle avant qu'il meure. J'avais une mission et je devais l'accomplir », poursuit-il sur un ton déterminé.

Alain dit encore que toute la journée de mercredi, sa mère avait répété à son père : Attends Alain ! Attends Alain ! « Et la minute qu'il m'a vu, il a lâché, laisse-t-il tomber. C'est fort la vie. Je suis rentré à la minute, la seconde près. Ça été un moment assez éprouvant. »

QUELQUE PART, UNE JUSTICE...

Malgré la mort de Gabriel, Alain est soulagé. « On voulait qu'il sache avant de mourir que, quelque part, une justice existait. C'était important pour mon père et c'était important pour nous, la famille. »

Lundi, les Lessard se sont réunis à la Maison Michel Sarrazin pour un dernier repas en famille. « Maman, les enfants, les petits-enfants, tout le monde était là », souligne Alain qui dit que son père a commencé à décliner le 14 août, jour an-

niversaire de sa mère. « Il lui a offert un collier en or, blanc, jaune et rose pour marquer leurs derniers moments ensemble. Après ça, il a cessé de se battre. »

MORT LA TÊTE HAUTE

Quand il raconte les derniers jours de Gabriel, Alain, qui était « plougué » sur son père depuis trois ans, insiste sur son grand courage. « Mon père ne s'est jamais plaint ni de ses douleurs, ni de son sort. Il est mort la tête haute malgré les couches et toutes les vexations attachées à son état. Il a gardé sa dignité, notre homme ! »

Depuis trois semaines, c'est 24 heures sur 24 qu'Alain s'occupe de la plainte de son père contre le Centre de dépistage précoce du cancer de la prostate du CHUL et de sa poursuite de 850 000 \$ contre quatre des médecins de l'équipe du Dr Fernand Labrie. « Je vais régler ce dossier-là, je le jure. La défense n'a qu'à bien se tenir avec la décision du Collège des médecins de porter des accusations devant le Comité de discipline », lance Alain dont la détermination semble plus farouche que jamais.

Hier, il franchissait un pas de plus en portant plainte au Barreau contre le procureur du CHUL pour parjure

et outrage au tribunal devant la Commission d'accès à l'information (CAI). Après s'être fait dire devant la CAI qu'il n'existait pas d'autre protocole de recherche que le LUPCP-103 de 1988 qui prévoyait une échographie et un examen digital pour tous les participants au Programme de recherche sur le dépistage précoce du cancer de la prostate, il vient d'apprendre que quatre autres protocoles ont été déposés, dont le dernier, le 126-92, ne prévoyait plus ces examens.

Et pour couronner le tout, alors qu'il agonisait à la Maison Michel Sarrazin, Gabriel Lessard recevait une lettre du Centre de recherche du CHUL, datée du 3 août et signée par le Dr Fernand Labrie, le remerciant de sa participation au succès du programme de dépistage et lui annonçant « une diminution de 69% du taux de décès dus au cancer de la prostate pendant les huit premiers mois de cette étude ».

« Ça fait quatre ans que mon père ne participe plus au programme, laisse tomber Alain. Ça fait juste montrer le chaos qui existe dans ce programme-là. Ils ne savent même pas qui en fait partie et qui en est sorti. »



Alain Lessard a loué le courage de son père Gabriel

## Le fossé s'élargit entre Ottawa et les pêcheurs gaspésiens

BERNARD BÉLANGER  
Collaboration spéciale

■ GASPÉ — Si le ministre de Pêches et Océans David Anderson croyait refroidir les esprits avec son dernier plan de pêche, il s'est royalement trompé.

Le plan prévoyant un volume de 150 tonnes réparties entre 30 pêcheurs du Québec fut présenté mardi en fin de journée. Les pêcheurs revendiquaient 3000 tonnes de morue et ils ont obtenu 20 fois moins soit 150 tonnes à titre de pêche indicatrice.

Le fossé continue de s'élargir entre les

pêcheurs qui souhaitent en réalité le retour de la pêche commerciale, alors que le ministre ne veut qu'une pêche exploratoire pour mieux connaître l'état des stocks de poisson de fond.

Dès mercredi matin, les pêcheurs pour la plupart membres du Groupe Forillon n'ont pas tardé à indiquer leur mécontentement au ministre alléguant que le plan de pêche ne convenait pas du tout aux attentes des pêcheurs. Ils rejettent également le principe du tirage au sort pour déterminer les pêcheurs qui auront droit de pêcher les 150 tonnes de morue.

De toute façon, les pêcheurs ont déjà pêché plus de 175 tonnes de morue lors des deux excursions en mer. Les prises

étaient débarquées mercredi et acheminées aux cinq usines membres de Gaspé Cured ainsi qu'à Cuisimer à Mont-Louis. Les deux voyages de pêche auraient procuré du travail à près de 300 personnes pendant deux semaines dans les usines concernées.

Depuis l'entrée des pêcheurs au quai de Sainte-Thérèse en fin de journée mardi, des appuis fusent de tous les côtés. Déjà, ils pouvaient compter sur l'appui des députés de Gaspé et de la baie des Chaleurs ainsi que du ministre Guy Julien. À leur tour, les industriels représentant six usines de transformation en Gaspésie, ont assuré les pêcheurs de leur appui, sans oublier l'appui inconditionnel de 350 travailleurs d'usines qui

aimeraient bien travailler suffisamment pour se qualifier à l'assurance-emploi.

Pour l'instant, aucune sortie en mer n'est prévue. Toutefois, les pêcheurs du Groupe Forillon quitteront le havre de Sainte-Thérèse lundi en direction de la baie de Gaspé. Et une importante marche de solidarité à l'endroit des pêcheurs est prévue pour le début de l'après-midi. « Nous attendons une centaine de bateaux dans la baie de Gaspé, mentionne le directeur général du Groupe Forillon, M. Gérard Fortin, ils viendront de partout pour nous appuyer autant du Nouveau-Brunswick que de la baie des Chaleurs et de la Basse-Côte-Nord. Deux autobus remplis de

supporteurs doivent arriver à Gaspé en guise d'appui aux pêcheurs. Toute la population est également invitée à entrer dans la marche de la solidarité ». Par ce geste, les pêcheurs veulent démontrer au ministre Anderson qu'ils ne lâcheront seulement lorsque le Québec aura eu sa juste part du gâteau.

Notons enfin qu'un fonds d'aide doit être mis sur pied aujourd'hui afin de supporter certains pêcheurs. « Plusieurs d'entre eux n'ont plus une cenne noire, note Gérard Fortin, et ils n'arrivent même plus à payer le carburant de leur bateau ! La population sera donc invitée à les supporter dans cette partie de bras de fer avec Pêches et Océans. »



# EXPO QUÉBEC

Du 19 au 30 août

## Encore plus animée

ExpoCité

LE SOLEIL



COLLABORATION SPÉCIAL. STÉPHANE VERREULT

## QUÉBEC Grosse clientèle perdue

La police de Québec a démantelé hier matin un point de vente où entraient et sortaient cha-

que jour près de 200 clients, sur la rue Mazenod, dans le quartier Saint-Roch. Après une enquête de deux mois, les policiers y ont cueilli le trafiquant, un homme de 20 ans qui encaissait des revenus minimum de 5000 \$ par jour en vendant de la cocaïne. Il sera accusé aujourd'hui de possession de stupéfiants dans le

but d'en faire le trafic. L'individu, connu des policiers, est relié aux motards Hell's Angels. L'homme avait évincé le véritable locataire de l'appartement pour ouvrir son «commerce». Un client âgé de 28 ans, de Baie-Comeau, a aussi été arrêté, mais libéré peu de temps après. Les policiers n'ont saisi qu'une petite quantité de cocaïne et environ 200 \$. «Le point de vente du 415, Mazenod était un de ceux à avoir pris la relève du défunt bar Le Charest», explique Darie Bertrand de la police de Québec. D'autres arrestations pourraient venir compléter cette perquisition. I. M.

## Mauvais plaisantin à la basilique

Un jeune homme de 19 ans a pris les grands moyens pour faire sortir les policiers dans la nuit de mercredi à hier. Éric Sirois a appelé la Sûreté du Québec

à deux reprises pour clamer qu'il venait de poser une bombe dans la basilique Sainte-Anne de Beauport. Les policiers ont pu épingle le jeune homme dans sa voiture, non loin de la basilique, et n'ont pas trouvé la moindre trace de colis suspect. Ils ont constaté que le farceur était sous l'effet du haschisch. Sirois, résidant à Château-Richer, a été accusé hier de méfait public et de possession simple de stupéfiants. Il a été condamné à 138 \$ d'amende et à 50 heures de travaux communautaires. I. M.

## VALLÉE-JONCTION Une sculpture du docteur

Après avoir pratiqué la médecine pendant 15 ans à Vallée-Jonction puis 22 ans à Québec, le sculpteur, Philippe Bouliane, a fait don cette semaine

d'un oeuvre de 12 pieds pesant six tonnes au Musée ferroviaire. Le dévoilement de la sculpture environnementale faite de granit, d'aluminium et de béton armé a eu lieu lors du grand rassemblement des chemins en présence de Pierre Breton et François Cliche et du député de Beauce-Nord, Normand Poulin.

M. Bouliane a, à son actif, deux autres sculptures environnementales installées à Cap-Rouge et Sainte-Foy. «Je suis né, il y a plus de 70 ans, à sept pieds de la voie ferrée. J'aime tout ce qui se rapporte aux trains, j'affectionne la Beauce et j'en ai d'excellents souvenirs», a-t-il indiqué lors de son passage. L. D.



Philippe Bouliane et son épouse Thérèse, et l'oeuvre donnée.



# Expo Québec

## Encore plus animée

Du 19 au 30 août

À surveiller aujourd'hui à Expo Québec :

Carrefour Agroalimentaire : Début du tournoi des chefs canadiens

Spectacles gratuits sur la Scène Molson Dry

12 h Orchestre Rue de Lappe - java

14 h Claire Pelletier - chanson

16 h 15 Lili fatale - rock

20 h 30 La Gamic, Shade of Cultures et Les Nouveaux Prophètes - hip hop

Début du concours provincial de forgerons.



Venez assister à l'International de sculpture sur sable où des champions du Canada, des Pays-Bas et des États-Unis rivalisent d'adresse pour créer des oeuvres spectaculaires.

Présenté en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec et le quotidien Le Soleil, l'International a lieu aujourd'hui de 10h30 à 21h, et demain, le samedi 22 août, de 10h30 à 18h.

De plus, à tous les jours :

Les fervents du karting peuvent s'en donner à cœur joie puisqu'une piste a été aménagée au nord de la Grande place.

Billetterie : 10 h 30 à 22 h 30

Accès au site : 13 à 64 ans : 8 \$

6 à 12 ans, 65 ans et plus et personnes à mobilité réduite : 6 \$

Stationnement à la Pointe-aux-Lièvres avec navette gratuit

Info Expo : 691-EXPO (3976)



LE SOLEIL



COLLABORATION SPÉCIALE. ERNIE WELLS

La Fox conduite par Gaëlle Toanen a dérapé sur le pont et s'est retrouvée sur le toit dans la rivière de la réserve faunique de Rimouski.

ZEC DU BAS SAINT-LAURENT

## Triste doublé

Une jeune de 16 ans périt dans un accident ainsi qu'un secouriste venu lui porter secours

ERNIE WELLS

Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Un séjour de villégiature sur la réserve faunique de Rimouski a tourné au drame, hier vers 14 h 35, quand la jeune conductrice d'un véhicule impliqué dans un accident et un secouriste venu porter assistance, ont tous deux perdu la vie.

L'accident est survenu à 40 kilomètres au sud de Rimouski, sur le territoire de la Zec du Bas-Saint-Laurent, dans le secteur connu sous le nom du Camping Huron. La jeune victime, qui a été identifiée comme étant Gaëlle Toanen, 16 ans, de Saint-Gabriel, serait morte sur le coup après avoir perdu la maîtrise de son véhicule qui est tombé dans les eaux de la rivière Rimouski-Est.

Un secouriste, Rosaire Bard, 65 ans, serait décédé des suites d'un arrêt cardiaque après avoir aidé les accidentés. L'autre passager du véhicule, un jeune homme d'âge mineur, a subi des blessures sérieuses et un état de choc, mais on ne craint pour sa vie.

Quant à M. Bard, il s'agit d'un client qui séjourne au camping Huron pour l'été. C'est en revenant au camping,

non loin des lieux de l'accident, que le sexagénaire aurait eu un malaise cardiaque.

Son décès a été constaté au Centre hospitalier régional de Rimouski. Selon les premières constatations de la Sûreté du Québec, la conductrice revenait de la réserve Rimouski quand elle aurait perdu le contrôle de sa Volkswagen Fox pour ensuite percuter le parapet du pont qui relie sur dix mètres les berges de la rivière, et basculer cinq mètres plus bas dans les eaux encore peu profondes du cours d'eau, en ce temps-ci de la saison.

Le Service de protection contre les incendies de Rimouski, est intervenu avec des secouristes munis de pinces de désincarcération pour dégager le corps de la jeune victime qui est demeurée coincée derrière le volant, sous le toit du véhicule qui s'est écrasé sur elle lors de l'accident. Une inspection mécanique du véhicule doit avoir lieu aujourd'hui. Une autopsie doit être pratiquée sur le corps de la jeune Toanen afin de déterminer si elle serait morte noyée ou à la suite de l'important traumatisme crânien qu'elle aurait subi.

L'autre passager s'en est tiré avec des blessures sérieuses

EXPO QUÉBEC

## Deux ans de grands changements

LISE FOURNIER

Le Soleil

■ QUÉBEC — En deux ans, la foire d'Expo Québec a complètement changé de look. Ce qui frappe maintenant : c'est la propreté.

Finis les temps des câbles qui traînaient un peu partout sur le site. Les choses sont mieux regroupées, bien identifiées, bref plus thématiques et les dirigeants d'Expo Cité dont le président René Proulx en sont fiers.

Si en 1997, l'accent avait été mis sur les rénovations et les constructions, cette année, nous avons privilégié le contenu, explique M. Proulx. Les artistes sont présents : 44 spectacles offerts gratuitement (quatre par jour) plus un concours de talents amateurs qui a fait son apparition cette année.

L'horticulture et le jardinage, pas-

sion des Québécois, occupe dorénavant tout un pavillon. Mais la véritable pierre angulaire de cette exposition reste les animaux de ferme : vaches, cochons, bœufs, chevaux, etc. Gilbert Gagné de la ferme Beauséjour lui était monté de Rimouski avec six de ses vaches Ayrshire.

Je viens tous les ans, à Québec, a-t-il déclaré non sans une certaine fierté et avec raison puisque une de ses bêtes a été couronnée championne junior en 1993.

Pour ce qui est du reste, les bingos, manèges et les jeux de toutes sortes, il y en a en quantité. Des activités auxquelles s'ajoutent un musée des arts traditionnels, des spectacles et de la gastronomie, tout ça pour un prix d'entrée de 8 \$ par personne et de 6 \$ pour les 6-12 ans et les 65 ans et plus. Il existe aussi un passeport de trois jours ou de six jours permettant d'économiser de 17 à 30 % sur le prix courant.

## Le SFPQ à l'Expo



**Le Syndicat de la fonction publique du Québec** a décidé de transporter le débat de l'avenir des services publics sur les terrains d'Expo Québec. En effet, le syndicat, qui représente 40 000 fonctionnaires, entend profiter de sa présence au Centre des foires pour sensibiliser la population sur les conséquences des coupes à répétition dans l'appareil gouvernemental. « Il est important d'aller sur le terrain pour expliquer aux contribuables les raisons pour lesquelles ils n'ont plus droit aux services dont ils bénéficiaient dans le passé », explique le représentant régional du PQ, Paul Pelletier (photo). Le syndicat tient aussi à mobiliser la population de la région de Québec à l'importance d'établir une politique claire du développement de la capitale et de mettre sur la table un fonds de diversification de l'économie régionale.

## Nouveau médicament pour les asthmatiques

MONTREAL (PC) — La compagnie pharmaceutique Merck Frosst a obtenu récemment le feu vert de Santé Canada pour distribuer au pays les comprimés Singulair, pour enfants et adultes asthmatiques, créant ainsi une nouvelle option thérapeutique.

Tout comme l'Accolate lancé au Canada en novembre, le Singulair est un antagoniste des récepteurs des leucotriènes. Dans cette même catégorie, aux États-Unis, sont déjà distribués l'Accolate, le Singulair et le Zileuton.

En conférence de presse, hier, le Dr Louis-Philippe Boulet, professeur à l'université Laval et directeur de l'unité des soins de l'asthme et des allergies respiratoires à l'hôpital Laval, à Sainte-Foy, a comparé l'Accolate et le Singulair.

Il a indiqué que les deux médicaments se situaient dans la même catégorie et qu'ils avaient un mécanisme d'action similaire.

Par contre, l'utilisateur de l'Accolate doit prendre deux comprimés par jour contre seulement un dans le cas de l'utilisateur du Singulair.

À l'intention des enfants asthmatiques de six ans et plus, Singulair offre un comprimé de cinq milligrammes, ce qui n'est pas le cas pour l'Accolate.

En outre, a indiqué le Dr Boulet, le Singulair présente moins de potentiel d'interaction médicamenteuse et peut être pris avec un liquide pendant ou entre les repas. Les utilisateurs de l'Accolate doivent prendre leur comprimé deux heures avant le repas ou une heure après.

Les cinq milligrammes pour les enfants coûtent 1,40\$ tandis que les dix

mg pour les adultes se vendent 2,06\$, a indiqué un porte-parole de Merck Frosst.

Distribué au Canada depuis vendredi dernier, Singulair est déjà vendu dans 41 pays et attend une approbation gouvernementale pour l'être dans 20 autres pays.

Lors d'essais cliniques réalisés sur quelque 4000 personnes, dont 400 Canadiens, la prise de Singulair aurait permis à de nombreux patients de réduire l'usage de corticostéroïdes en aérosol, certains pouvant même cesser totalement la prise de ces médicaments.

Ce médicament aurait également atténué les symptômes de l'asthme, diminué le nombre de crises et leur intensité.

Au chapitre des effets secondaires, ce médicament pourrait occasionner des maux de ventre et de tête.

L'asthme est une maladie inflammatoire des bronches, d'origine allergique ou non, touchant de cinq à dix pour cent de la population.

Bien qu'incurable pour l'heure, la majorité des asthmatiques peuvent mener une vie normale avec une médication bien ajustée, a rappelé le Dr Boulet.

Le Singulair a été mis au point au Centre de recherche thérapeutique de Merck Frosst, à Kirkland, à l'ouest de Montréal.



Le Dr Michel Rouleau fait partie de l'équipe de chercheurs.

## Piquer des cassettes Nintendo, c'est... voler

GUY BENJAMIN  
Le Soleil

QUÉBEC — Une jeune femme de 22 ans, qui s'est spécialisée en court moment dans le vol de cassettes Nintendo, a subi les foudres du juge Marc Dufour, hier matin. Deux complices s'en sont mieux sortis.

Marie-Hélène Brouillard, de Charlesbourg, a reçu une sentence de dix mois de prison à purger dans la communauté en plus de quatre fins de semaine de vraie prison et des amendes de 300\$ pour sa participation dans le vol de 68 cassettes de jeu et une console, dans 18 clubs vidéo de la région. S'ajoutent une probation de trois ans et une interdiction

de consommer drogues et alcool. Cette affaire a occupé des policiers de Boischatel, de Québec, de la SQ, de Sainte-Foy, de Lévis, de Charlesbourg et de Chaudière-Etchemin. La valeur totale des vols dépasse 6000\$.

Le juge a surtout noté l'absence de remords de Mme Brouillard, ce qui était d'ailleurs noté dans le rapport présentiel, où il était question de risque de récidive. L'accusée croyait que le fait de seulement conduire la voiture et d'attendre sa complice la rendait moins responsable. Le juge n'était pas du tout de cet avis et l'a fait savoir.

La complice, Cathy Morel, 21 ans, montrait définitivement plus de remords, et se présentait devant le tribu-

nal avec un rapport présentiel plus favorable. C'est ce qui lui a permis d'éviter la vraie prison. Elle écope d'une peine de dix mois à purger dans la communauté, d'une amende de 400\$, et devra accomplir 100 heures de travaux communautaires.

C'est elle qui entraînait dans les clubs vidéo, s'inscrivait comme membre sous de faux renseignements. Elle louait des cassettes qui ne revenaient jamais. Les deux femmes vendaient les cassettes et se partageaient les profits.

Le troisième accusé est le conjoint de Marie-Hélène Brouillard. Son rôle a été de prêter sa voiture aux deux femmes, sachant l'usage qu'elles en faisaient. Il s'en est tiré avec une amende de 300\$.

# VENTE 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

DU 20 AU 23 AOÛT 1998

## 40 heures de rabais

JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

de  
**10 à 40%**  
de RABAIS

### LE MOBILIER INTERNATIONAL

2180, Jean-Talon Nord, Sainte-Foy, Québec - Tél.: (418) 684-0666

## PROMOTION DE LA RENTRÉE

Du 20 au 23 août

Dénali  
179<sup>95</sup>\$

Oural  
179<sup>95</sup>\$

Parka Yosemite  
179<sup>95</sup>\$

**40%**  
Septembre  
Laine polaire

Prix en vigueur jusqu'au 23 août

**chlorophylle**  
h. tech.

Dans les boutiques L'Aventurier

Québec (710) 601-1135 (418) 624-9088  
Ste-Foy (Place de la Cité) (418) 654-1774

# AILES

LES AILES DE LA MODE

## FEMME

## Je me fais plaisir

### Matières obligatoires

Donnez libre cours à votre imagination avec les nouvelles collections tout confort à prix légers des Ailes.

Robe-chasuble en velours côtelé portée sur un pull tout coton à col châle, de notre collection maison.

# 49<sup>95</sup>\$

chacun

Carte Les Ailes MasterCard

Géniale pour la rentrée! Elle vous permet d'économiser, d'accumuler des points et d'étaler le paiement de vos achats sur trois mois.

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537

CARREFOUR LAVAIL (450) 682-4537

PLACE STE-FOY (418) 652-4537

JE SUIS UNIQUE

# LE QUÉBEC LE CANADA

## LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

### «L'arroseur arrosé»

Brassard se réjouit de la cause qu'il a boycottée

MICHEL CORBEIL  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Ottawa ressemble à «l'arroseur arrosé», a affirmé Jacques Brassard: le jugement de la Cour suprême confirme la «légitimité» du projet souverainiste et insiste sur le caractère «obligatoire» des négociations entre le Canada et le Québec à la suite d'une victoire du «OUI» dans un prochain référendum.

Le ministre péquiste des Affaires intergouvernementales s'est ainsi félicité du verdict rendu par le plus haut tribunal au pays même s'il avance que le Québec ne peut proclamer unilatéralement son indépendance.

M. Brassard a insisté sur le fait que son gouvernement a boycotté le dossier amené devant les juges par Ottawa. Il a réitéré n'avoir jamais reconnu «la capacité de la Cour suprême à se prononcer sur le droit fondamental du peuple québécois à disposer démocratiquement de son avenir».

Mais cela n'empêche pas Québec de trouver matière à se réjouir dans ce qu'il tient pour un simple «avis». M. Brassard a laissé entendre que les neuf juges de la plus haute instance juridique ont notamment servi une rebuffade aux tenants de la ligne dure envers les souverainistes du Québec.

«Je ne sais pas si nous sommes en face de «l'arroseur arrosé», mais il m'apparaît évident qu'il y a là-dedans des éléments qui vont carrément à l'encontre du plan «B». En par-

ticulier, il y a la reconnaissance de la légitimité du projet et du processus (pour que le Québec accède à l'indépendance).

«En même temps, a enchaîné le ministre québécois, il y a l'obligation de participer à des négociations advenant un «OUI» majoritaire. Là aussi, nous sommes à 1000 lieues du plan «B».

Le ministre Brassard a trouvé normal que la Cour conclut que la province ne peut décréter unilatéralement l'indépendance. «D'aucune façon», cette thèse était celle du camp du «OUI», selon lui.

Le politicien ne veut pas présumer à l'avance de la bonne ou mauvaise foi d'Ottawa, si un plébiscite enclenche des négociations pour la souveraineté. Il a reçu comme une bonne nouvelle le fait que les provinces se voient conférer un poids officiel dans d'éventuelles tractations.

Mais il exclut que l'Assemblée nationale accepte de partager, avec Ottawa, par exemple, la responsabilité de rédiger la question référendaire. Face à la Cour suprême qui invoque qu'un référendum gagnant ne saurait être sanctionné que par une «majorité élargie», M. Brassard s'en est tenu résolument à la définition d'une majorité simple, soit 50% des votes plus une voix. «Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas souhaiter davantage. Mais il faut distinguer entre le nécessaire et le souhaitable.»

Lucien Bouchard avait déjà laissé entendre qu'un verdict négatif de la cour pourrait cristalliser l'opinion publique en sa faveur et l'inciter à précipiter le déclenchement d'élections générales. M. Brassard a suggéré que «l'avis» fournit peu de munitions, à cet égard. «Ça ne pourra certainement pas devenir un enjeu unique dans une élection dont la date n'est pas déterminée.»

Des éléments qui vont à l'encontre du plan «B»



Pour Jacques Brassard, c'est à l'Assemblée nationale de rédiger la question.

### Chrétien et Bouchard écopent

Le «deux pour un» de Jean Charest

QUÉBEC — Pour Jean Charest, la Cour suprême vient de porter un dur coup à la fois au gouvernement de Jean Chrétien, en signifiant la fin du plan «B», et à celui de Lucien Bouchard, en «agrandissant le trou noir» que représenterait le projet de souveraineté du Québec.

Le chef du Parti libéral du Québec s'est montré soulagé, hier, par le verdict rendu par l'ultime instance juridique au Canada. La veille, il avait redouté que le gouvernement du Parti québécois ne se fasse du capital politique avec une décision survenant au milieu de rumeurs entourant un scrutin général.

M. Charest a fait allusion aux propos du ministre Jacques Brassard pour analyser que le gouvernement Bouchard n'est pas «sur un pied de guerre». On vient de dégonfler un enjeu important, dans la mesure où le gouvernement péquiste espérait que le jugement allait pouvoir créer un tollé de protestations.

Comme son adversaire péquiste, le chef libéral a mis en évidence le fait que les Québécois détiennent «effectivement le droit inaliénable de décider de leur propre avenir». Comme M. Brassard, il soutient qu'une majorité simple suffit à décider du résultat d'un plébiscite, malgré les propos des juges qui parlent, eux, «d'une majorité élargie».

Par contre, a fait valoir M. Charest,



Jean Charest s'est montré soulagé.

la décision met en relief le fait «qu'au-delà des principes, dès l'instant où nous croisons le Rubicon, dès l'instant où nous choisirons, au Québec ou ailleurs, un scénario de démantèlement, nous tombons dans le domaine politique. Il devient en conséquence impossible de prédire ce qui pourrait arriver. D'ailleurs, les mots choisis (par les juges...) parlent de «bouleversements», de «difficultés» et «d'incertitudes».

«Vous avez entendu mon exemple du «trou noir»? Bien, ça demeure encore

plus vrai aujourd'hui. Dans certains cas, le «trou» s'agrandit.

«Je crois que ce qu'a fait la Cour suprême a été de jeter de la lumière sur le niveau de complexité rattaché au scénario radical de la sécession: les droits des autochtones, les droits des minorités, les règles démocratiques et leur interaction.»

Le chef libéral se range derrière l'opinion du gouvernement péquiste lorsqu'il affirme que l'Assemblée nationale est seule habilitée à formuler la question référendaire. Mais il a accusé l'actuel premier ministre Lucien Bouchard d'avoir contribué à rédiger une question «ambiguë», en 1995.

M. Charest n'a pas manqué de rappeler qu'il s'est opposé, dès le début, à la décision du gouvernement fédéral d'amener cette cause devant les tribunaux. «Je n'ai pas changé d'idée. Le message (à Ottawa), a expliqué en substance Jean Charest, c'est que la cour ne peut se substituer aux leaders politiques.

«Ce que j'espère c'est qu'on annonce, dès maintenant, que le plan «B» est arrivé à échéance. Que toutes les énergies soient d'ailleurs déployées au Canada pour faire fonctionner la fédération», a-t-il terminé. Il a mis de l'avant l'exemple de l'union sociale, qui fait l'objet d'un consensus fragile, lors de la conférence des premiers ministres des provinces, tenues récemment à Saskatoon. M. C.

### VOX POP

#### Ce que vous en pensez... de tout bord, de tout côté

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN  
Le Soleil

QUÉBEC — Les lecteurs et lectrices du SOLEIL sont nettement satisfaits du jugement de la Cour suprême du Canada bien que les arguments qui dictent leurs choix sont souvent aux antipodes. Toutefois, ils semblent plus mitigés quant à savoir auquel des deux grands partis politiques québécois il profitera lors des prochaines élections.

Bien que les données recueillies par LE SOLEIL par l'entremise d'un «vox pop» téléphonique ne soient pas exhaustives et scientifiques, elles expriment tout de même très bien la dualité du paysage politique du Québec.

Plus de 171 lecteurs ont participé à ce sondage maison. De ce nombre, 99 sont satisfaits du jugement alors que 70 ne le sont pas. Parmi les nombreux participants qui jugent adéquate la position de la plus haute instance juridique du pays, les commentaires divergent énormément. «Ça va fermer la trappe aux fédéraux avec leur plan B», s'est exclamé un Rimouskois, Jean Bernier. À l'opposé, Suzanne Tremblay croit que «ça va surtout empêcher la séparation des péquistes».

D'autres sont beaucoup plus radicaux. «J'espère que les moutons québécois vont se réveiller et comprendre qu'on n'est pas libre dans notre pays, que ce sont les anglais qui décident de tout», a lancé avec conviction un résident de Charlesbourg, Jacques Boily. Une fédéraliste convaincue a quant à elle critiqué les indépendantistes. «On ne veut pas

d'un autre référendum de 2 millions\$. (...) Bouchard et Rochon ne font que du mal, ce sont des hypocrites», a protesté avec véhémence Louise Goulet-Paré.

Plusieurs autres lecteurs se sont montrés moins draconiens et ont plutôt remis en cause la légitimité de la Cour suprême à se prononcer sur la question de la souveraineté.

Pour ce qui est de proclamer un gagnant à cette joute politique et juridique, les lecteurs du SOLEIL ont eu un faible penchant pour le Parti québécois. Quelque 79 d'entre eux ont opté pour le parti au pouvoir alors que 69 croient que les libéraux québécois (PLQ) seront favorisés lors des prochaines élections. Toutefois, environ 23 des personnes interrogées se sont dites indécises ou ont refusé de répondre.

Madeleine Thibault est d'avis que la décision de la cour va donner des munitions aux souverainistes. «J'aurais souhaité un jugement beaucoup plus nuancé», a-t-elle indiqué. À l'inverse, un Lévisien, Armand Boudreault, pense que le PLQ sera privilégié. «C'est une décision de bon sens et d'intelligence que la Cour suprême a rendue. Le PQ va ainsi perdre les prochaines élections», a-t-il affirmé.

De nombreux lecteurs croient également que la décision historique de l'équipe du juge Antonio Lamer n'apportera rien de nouveau dans le paysage politique de la fédération. «Il ne s'agit que d'un avis consultatif, un argumentaire politique», a précisé Gilles Carignan.

### Dion presse les souverainistes de respecter l'avis

JOËL-DENIS BELLAVANCE  
Le Soleil

■ OTTAWA — Le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion presse les souverainistes de respecter l'avis de la Cour suprême du Canada qui a statué hier qu'une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec serait illégale tant en vertu de la Constitution canadienne que du droit international.

En fait, le bras droit de Jean Chrétien dans le dossier de l'unité nationale croit que ce jugement historique du plus haut tribunal du pays forcera le Parti québécois à modifier son programme.

«L'actuel gouvernement du Québec doit respecter l'avis de la cour et exclure en conséquence la déclaration unilatérale comme moyen pour accéder à l'indépendance. Agir autrement serait irresponsable de sa part. (...) Il appartient à ce gouvernement et à ce parti politique d'ajuster leur projet en fonction du droit», a-t-il déclaré hier en conférence de presse.

Si le gouvernement du Parti québécois refuse de modifier son programme, il conviendra tout simplement les Québécois à un projet politique qui ne repose sur aucun cadre juridique, a prévenu le ministre.

Fort satisfait de ce jugement, M. Dion a estimé que la Cour suprême a fait éclater «les mythes souverainistes» et a clarifié plusieurs des enjeux qui faisaient l'objet de débat souvent acrimonieux entre fédéralistes et souverainistes à savoir que:

- le Québec ne peut se séparer de manière unilatérale;
- la question posée aux Québécois devra être claire au prochain référendum;
- la majorité devra aussi être claire pour que le vote soit légitime;
- le reste du Canada aura l'obligation de négocier si la question est claire et la majorité est claire.

«Les citoyens sont les grands gagnants. Les citoyens du Québec se voient confirmer le droit de rester dans le Canada tant qu'ils n'auront pas clairement indiqué leur volonté d'en sortir. De plus, ils ont obtenu l'assurance que jamais ils ne seront retenus dans le Canada contre leur volonté clairement exprimée», a-t-il affirmé.

Cela dit, le ministre Dion est demeuré coi quant aux intentions d'Ottawa maintenant que le jugement a été rendu, soutenant qu'il n'y aura pas de dé-

marche référendaire d'ici aux prochaines élections provinciales, prévues d'ici à un an. Il s'est aussi dit convaincu qu'il n'y aurait pas d'autre référendum sur la souveraineté même si le gouvernement péquiste est réélu.

#### LA QUESTION

Toutefois, il a clairement laissé entendre hier qu'Ottawa aimerait avoir son mot à dire dans la formulation de la question s'il devait y avoir une autre consultation populaire ainsi que sur la majorité requise pour enclencher des négociations.

«On aurait tout intérêt, qu'on soit indépendantiste ou favorable à l'unité canadienne, à s'entendre sur ce que serait une question claire. Sinon, on convierait les Québécois à voter un OUI qui mènerait presque certainement à une im-

#### Ottawa aimerait avoir son mot à dire dans la formulation de la question

«De son côté, le premier ministre Jean Chrétien s'est abstenu de commenter le contenu du jugement de la Cour suprême, s'employant plutôt à défendre sa décision de porter cette cause devant le plus haut tribunal du pays.

«Le gouvernement fédéral avait le devoir de demander à la plus haute cour de clarifier ces questions fondamentales et a cru bon de le faire dans le calme, en dehors de toute turbulence référendaire», a affirmé le premier ministre dans un communiqué de presse.

Tout en saluant le travail des neuf magistrats, Jean Chrétien a invité les Canadiens à respecter l'avis de la cour, souhaitant au passage que le gouvernement péquiste, s'il est réélu, renonce à tenir un troisième référendum sur la souveraineté.

«Il serait préférable de mettre ce débat de côté après deux référendums par lesquels les Québécois ont réaffirmé leur attachement au Canada et rejeté tout forme de séparation. Les Québécois ne souhaitent pas revivre une expérience qui suscite autant de divisions», a-t-il souligné.

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

# Claude Ryan agréablement surpris

MICHEL CORBEIL  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Claude Ryan se réjouit du jugement de la Cour suprême aussi bien sur le fond, qui donne raison, dit-il, à Ottawa en lui mettant sous le nez ses obligations, que sur la forme, qui amène les belligérants des deux côtés de la barrière politique à « réfléchir ».

Joint à son domicile, l'ex-chef du Parti libéral du Québec et leader du camp du NON au référendum de 1980 a mis en évidence le ton employé par les neuf juges. En février, il avait exhorté le plus haut tribunal du pays à ne pas se prononcer sur l'affaire soumise par Ottawa. « Sur bien des points, l'avis nous aide à éclaircir des points, mais dans un style qui n'est pas autoritaire. Je ne m'y attendais pas. J'étais plutôt pessimiste. Ce n'est pas un avis qui divise. Il invite chacun à réfléchir sur ce qui doit être fait et ce qui a été fait.

« Extérieurement, la Cour suprême donne raison au gouvernement fédéral à propos des deux premières questions », dit celui qui a été éditorialiste pendant des années au quotidien *Le Devoir*. Le jugement, souligne-t-il, écarte une déclaration unilatérale d'indépendance comme premier recours « tout en précisant que le droit à l'autodétermination n'entraîne pas le droit à la sécession ».

Les juristes connaissant bien la différence entre ces deux droits, commente M. Ryan. « Mais les politiciens ont beaucoup abusé et versé dans la confusion. À partir de maintenant, si on distingue plus clairement les deux, ça aiderait un peu. »

Si Ottawa se voit donner raison du point de vue formel sur les deux questions, dès qu'on tombe sur le terrain pratique de la politique, la Cour suprême lui indique des obligations dont le fédéral ne semblait pas conscient.

« Par exemple, le jugement dit que si un référendum, tenu dans des conditions satisfaisantes, donne des résultats favorables à la souveraineté, il y aura obligation pour le fédéral et les autres gouvernements d'engager des négociations sérieuses. Le processus viserait à concilier deux majorités légitimes: celle du reste du Canada et la majorité légitime du Québec. C'est un langage hautement démocratique. »

Pour M. Ryan, le gouvernement du Parti québécois est maintenant tenu « d'agir dans la plus grande clarté », en cas de nouveau référendum. Il ne croit pas que la règle de la majorité simple soit remise en question.

L'ancien chef du PLQ a bien accueilli la réaction modérée du gouvernement péquiste. Mais avant de prédire si le Parti québécois sera tenté ou pas de récupérer politiquement le jugement, « je vais attendre quelques jours. Il peut arriver que la réaction douce du PQ devienne, dans trois jours, une réaction d'une grande virulence. »



Claude Ryan

# Une « victoire personnelle » pour l'avocat Guy Bertrand

JULES RICHER  
Presse canadienne

OTTAWA — L'avocat Guy Bertrand estime que la décision de la Cour suprême sur la légalité d'une déclaration unilatérale de souveraineté constitue l'aboutissement d'une longue bataille personnelle.

« C'est une petite victoire personnelle sur tous les scribouillards et tous ces caricaturistes qui ont voulu me faire passer pour un malade mental, pour un clown. Ils me permettront d'être content aujourd'hui et de démontrer que, dans la persévérance et dans la logique, on finit toujours par triompher », a affirmé l'avocat québécois lors d'une conférence de presse, quelques heures après la décision.

A son avis, le jugement de la cour est sans équivoque: le mouvement souverainiste devra dorénavant respecter la loi et la Constitution avant de se lancer dans une autre aventure référendaire. « C'est la fin du chantage constitutionnel; c'est la fin du couteau sur la gorge pour tous les défenseurs de toutes les institutions canadiennes. »

« C'est donc aussi la fin de l'ère de la mythologie, puisque, depuis 30 ou 40 ans, on nous a enseigné au Québec que le droit à l'autodétermination voulait dire le droit de se séparer unilatéralement. »

M. Bertrand a précisé que le jugement d'hier ne retirait pas le droit aux souverainistes de faire un autre référendum. Selon lui, il n'a jamais été question d'enlever de la légitimité au mouvement, mais plutôt d'en empêcher les excès.

L'avocat a concédé que toute son argumentation sur la partition du territoire du Québec advenant la souveraineté, qu'il a présentée en Cour suprême, n'a pas retenu l'attention des juges dans leur décision. Toutefois, cette réaction

n'est pas surprenante, avance-t-il. « Dans la mesure où la Cour suprême répond de façon catégorique que la sécession est illégale, ce n'est pas nécessaire d'en savoir plus (sur la partition) », a-t-il expliqué.

Pour lui, le jugement fera époque tant au Canada qu'à l'échelle internationale. « À partir d'aujourd'hui, dans toutes les fédérations du monde, on va étudier le jugement de la Cour suprême du Canada pour savoir dans quel contexte on peut librement se séparer dans un État fédéré. »



Fier de son combat, l'avocat Guy Bertrand est persuadé que la décision de la Cour suprême donnera un bon coup de pouce à la cause fédéraliste.

## AVENTURE ELECTRONIQUE

Les meilleurs prix garantis\*

---

**AUCUN PAIEMENT et AUCUN INTÉRÊT**

avant **1999** †

---

**NCCM** ORDINATEUR 200MMX  
COMPUTER MANUFACTURERS INC.

**Moniteur 15" INCLUS**

**Prime!**  
OBTENEZ 2 LOGICIELS\* GRATUITS!

\*Logiciels sélectionnés et à l'achat de cet ordinateur.

Nous acceptons les mises de côté! 1 par client

Processeur	Mémoire	Disque rigide	Cache	CD ROM
200MMX	32 Mo	2,1 Go	512 Ko	FAX MODEM

**200 Mhz** WINDOWS '98 FRANÇAIS INCLUS! **1099<sup>99</sup>** N915

---

**Canon** AVEC IMPRIMANTE COULEUR IJC-250 **1249<sup>99</sup>**

**Canon** AVEC SCANNER COULEUR IMAGEWEAVE ET IMPRIMANTE COULEUR IJC-250 **1349<sup>99</sup>** \*Après rabais postal.

---

**Microsoft** VERSION FRANÇAISE **ENCARTA 98** DELUXE • WIN 95 • CD-ROM Régulier 79<sup>99</sup> Rabais 30<sup>00</sup>

**Microsoft** 3 CD **ENCARTA 98** DELUXE • WIN 95 • CD-ROM Régulier 89<sup>99</sup> Remise Postale 30<sup>00</sup>

**49<sup>99</sup>** **59<sup>99</sup>**

OBTENEZ **ENCARTA 99** Encyclopaedia

---

**Microsoft** VERSION FRANÇAISE **ENCARTA 99** Encyclopaedia

**LEVIS** LES GALERIES CHAGNON 300 Côte du Passage (418) 835-5500

5500 boul. Des Gradins (418) 628-5500

15 A.C. Ne payez que les taxes. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Détails en magasin. Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. \*Durant 15 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock. Détails en magasin.

## ENFIN ARRIVÉ!

Voici le recueil de ses meilleures caricatures de l'année 97-98

De tous les... **CÔTE** 97-98

En vente au stand Le Soleil d'Expo Québec: 14,95\$ + taxes

**Obtenez 50% DE RABAIS** sur le livre avec l'offre d'abonnement Expo Soleil

---

Venez voir **André-Philippe Côté** à l'oeuvre à notre stand d'Expo Québec, du 19 au 30 août, aux heures suivantes: lundi au vendredi, 14h à 19h samedi et dimanche, 12h à 21h

Du 19 au 30 août 98

# Spécial abonnement expo

obtenez

**6 semaines supplémentaires**

**58 semaines** pour le prix de 52

Choisissez le **PAM** (paiement automatique mensuel) et payez seulement **17,84\$** par mois, taxes incluses. Abonnement 7 jours. **30% d'économie** sur le prix en kiosque. 19,99\$ par mois - livraison par camelot motorisé.

**3 semaines supplémentaires**

**55 semaines** pour le prix de 52

Un seul versement **218,55\$** taxes incluses. Abonnement 7 jours. 248,45\$ livraison par camelot motorisé.

2 façons de s'abonner: présentez-vous au stand Le Soleil d'Expo Québec et courez la chance de gagner 2000\$ ou remplissez et retournez ce formulaire d'abonnement à: Le Soleil C.P. 16500, Terminus Québec, G1K 7X2, avant le 4 septembre 98.

---

Cochez l'option choisie.

**Option PAM** - Je choisis le mode de paiement automatique mensuel (PAM) à 17,84\$ par mois, taxes incluses (livraison par camelot) ou à 19,99\$ par mois, taxes incluses (livraison par camelot motorisé) et je profiterai de 6 semaines supplémentaires applicables au début de l'abonnement la première année. Je m'engage à conserver mon abonnement pour une période d'au moins 12 mois.

**Option UN VERSEMENT** - Je choisis le paiement en un seul versement et je joins le paiement de 218,55\$, taxes incluses (livraison par camelot) ou 248,45\$ taxes incluses (livraison par camelot motorisé) et je profiterai de 3 semaines supplémentaires d'abonnement.

Je désire recevoir le livre «De tous les... Côté 97-98» et profiter du rabais de 50% (10\$ incluant taxes, frais de port et de manutention). Incluez votre paiement par chèque ou carte de crédit. Votre chèque doit être daté du 4 septembre 1998, au plus tard.

---

**CARTE DE CRÉDIT**

Numéro de la carte \_\_\_\_\_

Visa  MasterCard Date d'expiration \_\_\_\_\_

17,84\$/mois ou 19,99\$/mois  218,55\$ ou 248,45\$  10\$ livre

**A remplir obligatoirement**

Nom de l'abonné \_\_\_\_\_ Prénom de l'abonné \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone (résidence) \_\_\_\_\_

**INSTITUTION FINANCIÈRE\***

\* Joindre un chèque préencodé portant la mention «SPÉCIMEN»

Nom de votre banque, caisse ou société de gestion \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

No de succursale \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Par la présente, j'autorise LE SOLEIL à effectuer des paiements automatiques mensuels de mon compte bancaire (décrit ci-dessus) OU à facturer mensuellement ma carte de crédit pour payer les frais d'abonnement à domicile. Cette autorisation peut être révoquée en tout temps sur avis écrit de 30 jours de ma part ou SOLEIL (précédant la date de prélèvement bancaire). Advenant un changement dans l'application des taxes, le paiement mensuel sera ajusté sans autre avis.

**LE SOLEIL**

Remplissez et retournez ce formulaire d'abonnement à: Le Soleil C.P. 16500, Terminus Québec, G1K 7X2, avant le 4 septembre 98.

# LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

## 3 sons de cloche de l'opposition

JOËL-DENIS BELLAVANCE  
Le Soleil

OTTAWA — Le premier ministre Jean Chrétien doit élaborer dans les plus brefs délais un nouveau projet de partenariat maintenant que la Cour suprême du Canada a rendu son verdict au sujet de la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance, estime le chef du Parti réformiste, Preston Manning.

« La balle est maintenant dans le camp du gouvernement Chrétien », a soutenu hier le chef réformiste depuis Calgary, qui a invité au passage le premier ministre à s'inspirer de la proposition mise en avant par son parti au sujet du renouvellement du fédéralisme.

Cette proposition, qui fait actuellement l'objet de consultations au pays, entraînerait notamment une vaste décentralisation des pouvoirs d'Ottawa au profit des provinces. Elle mettrait aussi sur papier des conditions permettant à une province de quitter la fédération canadienne.

« M. Chrétien peut bien fuir les défis que représente la décision de la Cour suprême, mais il devient difficile pour lui de cacher son manque de vision. Il doit clarifier les règles relatives à tout référendum futur et commencer maintenant à bâtir un Nouveau Canada », a-t-il soumis.

En conférence de presse, le chef réformiste s'est dit ravi que le plus haut tribunal du pays se soit rangé aux arguments que fait valoir sa formation politique depuis plusieurs années, à savoir qu'il n'y a pas de fondement juridique à une sécession unilatérale.

Il s'est aussi dit satisfait de voir que la Cour reconnaisse qu'Ottawa et les

provinces auraient l'obligation de négocier avec une province dont la population aurait exprimé par une majorité claire son désir de quitter la fédération canadienne lors d'un référendum portant sur une question claire.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a quant à lui fait valoir les mêmes arguments que le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard en affirmant que les Québécois, quoi que disent les juges, sont les seuls maîtres de leur destin politique.

Mais Gilles Duceppe n'a pas manqué l'occasion de souligner que la Cour suprême avait reconnu que la « légitimité démocratique » du projet souverainiste et que le reste du Canada aurait « l'obligation » de négocier le départ du Québec si tel était le désir d'une majorité claire des Québécois ayant répondu à une question claire lors d'un référendum.

De son côté, le député conservateur André Bachand, qui est critique en matière d'Affaires intergouvernementales, a appelé l'opposition du Parti conservateur à cette démarche d'Ottawa devant les tribunaux.

Tout en soulignant que la sécession d'une province est d'abord une question politique et démocratique, M. Bachand a, à l'instar de Preston Manning, exhorté le gouvernement Chrétien de « se secouer et de montrer un peu de leadership » sur la question de l'unité nationale.

Mais il a dit craindre que Jean Chrétien ait fourni aux souverainistes « des armes en vue du démantèlement de notre pays » en faisant un renvoi à la Cour suprême.



Gilles Duceppe

« Les Québécois sont seuls maîtres de leur destin »

## Les premiers ministres insistent sur la nécessité de négocier

OTTAWA (PC) — Les premiers ministres des provinces, qui s'étaient fait discrets pendant que la Cour suprême tentait de répondre aux questions du gouvernement fédéral sur la sécession possible du Québec, sont sortis prudemment de leur retraite, hier.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Camille Thériault, a été le premier à réagir à la décision, qu'il a qualifiée de moment historique pour le pays. « La Cour dit clairement que s'il y a une volonté politique à l'intérieur du Québec de se séparer du Canada, il va falloir négocier avec les autres partenaires de la fédération canadienne », dit-il, ajoutant qu'il entend jouer un rôle dans ces négociations, puisque les répercussions d'une éventuelle indépendance du Québec seraient importantes pour le Nouveau-Brunswick.

« Je crains que les souverainistes n'utilisent l'avis qui a été rendu pour répandre l'idée que les Québécois sont perdants », a déclaré le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Pat Binns.

Pour Roy Romanow, premier ministre de la Saskatchewan — seule autre province, avec le Manitoba, qui soit inter-

venue devant la cour —, il revient maintenant « à tous les gouvernements de se pencher sur les questions positives, sur les dimensions positives de ce magnifique pays qui est le nôtre. De faire en sorte que ça fonctionne, peut-être même sans changement constitutionnel, de façon efficace. »

Son homologue de la Nouvelle-Écosse, Russell MacLellan, croit que les leaders des provinces « y compris le Québec doivent avoir comme priorité de continuer à lutter ensemble et à faire en sorte que la fédération fonctionne pour tous les Canadiens ».

Le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Tobin, applaudit la décision de la Cour suprême qui, dit-il, ne laisse aucune place à la confusion. Le droit des gens de déterminer leur propre avenir est incontesté, dit-il, mais il a été clairement établi qu'on ne peut prendre unilatéralement des décisions qui affectent tout le pays.

Le gouvernement de l'Ontario s'est abstenu pour sa part de commenter, et il a été impossible de joindre hier le premier ministre Mike Harris et la ministre des Affaires intergouvernementales, Diane Cunningham.

## Ce qu'ils en pensent...

Les réactions au jugement de la Cour suprême vont, selon le groupe concerné, du « on vous l'avait dit » à « la Cour suprême penche toujours du même côté ».

### PARTI ÉGALITÉ

Au cours d'un entretien téléphonique, le chef du Parti égalité Keith Henderson s'est dit « très heureux, très content » du jugement, affirmant qu'il résume ce que son parti a toujours dit, en étant, lui, qualifié d'extrémiste et de radical.

À ses yeux, « on retourne à la stratégie de René Lévesque », au fait que pour devenir valable et légal, un référendum sur la souveraineté au Québec doit seulement donner aux souverainistes un mandat de négocier une entente avec le reste du Canada.

Il faudrait ensuite un autre référendum au Québec pour approuver les résultats d'une éventuelle négociation, avance M. Henderson, qui est aussi certain que cela provoquerait un troisième référendum, dans le reste du Canada.



Keith Henderson

### GÉRALD LAROSE

Le président de la CSN Gérald Larose n'est guère surpris du jugement qui, à ses yeux, « complexifie le job des fédéralistes » cependant, en rendant possible le processus référendaire dans certaines circonstances. « Mais il ne donne pas de mode d'emploi. »

Ce jugement, à ses yeux, n'est pas de nature à susciter l'engouement souhaité chez les souverainistes, vue sa nature édulcorée. « Ce n'est pas un électrochoc, c'est évident. Ce n'est pas quelque chose pour mobiliser », confiait-il en entrevue.

En fait, cela ne change en rien la donne, au plan politique. « Tôt ou tard, il faudra reposer la question, avec les mêmes ingrédients », prédit-il.

### SSJB DE MONTRÉAL

Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal Guy Bouthillier ne manifeste pas plus de surprise devant ce jugement qui « livre la marchandise au fédéral, tout en donnant une apparence d'équilibre ».

« La Cour suprême n'a pas été inventée par les Canadiens en 1875 pour encourager l'émancipation des Québécois », a-t-il rappelé, avec une pointe d'ironie.

M. Bouthillier croit cependant que ce jugement n'entravera pas ultimement la marche des Québécois vers leur destin politique. « Ça n'a pas marché avec l'armée en 1970; ça ne marchera pas plus maintenant », opinait M. Bouthillier, en entrevue.

### FTQ

De son côté, le président de la FTQ Clément Godbout estime que la cour « a ménagé la chèvre et le chou » avec son jugement, niant le droit dans la Constitution canadienne de faire sécession, tout en reconnaissant la légitimité d'un processus démocratique en faveur de la souveraineté.

« La Cour suprême reconnaît ainsi que toute cette question, au fond, n'est pas de nature légale ou juridique, mais bien de nature politique. Elle se règlera pas une négociation politique. »

### CEQ

Plus tranchée, la CEQ estime que la Cour suprême a encore fait la preuve qu'elle penche toujours du même bord, comme le veut la croyance fréquemment répétée chez les souverainistes, inspirée d'une déclaration célèbre de feu Maurice Duplessis.

La présidente Lorraine Pagé juge que la cour a fait preuve de mauvaise foi en statuant qu'il revient aux acteurs politiques canadiens de déterminer en quoi consistent une question claire et une majorité claire au sein des Québécois.

### LEHIR

Le député indépendant d'Iberville et ex-député péquiste Richard LeHir trouve le jugement nuancé et rassurant. « Cette fois-ci, personne ne pourra décevoir en affirmant que la Cour suprême est comme la tour de Pise, qui penche toujours du même bord. »

Les souverainistes, dit-il, devront admettre le sens démocratique du Canada anglais.



Lorraine Pagé

## Les autochtones estiment que la cour reconnaît leurs droits

OTTAWA (PC) — Les leaders autochtones se sont réjouis de l'avis juridique qu'a rendu la Cour suprême, hier, et ce même si les premières nations y font à peine l'objet d'une petite mention.

Bien que les neuf juges n'aient pas précisé davantage leur argumentation, ils ont toutefois reconnu que les droits des autochtones devaient être pris en considération lors de toute négociation future concernant l'accession du Québec à l'indépendance.

Le chef du Grand conseil des Cris du Québec, Matthew Coon-Come, voit dans cet avis la reconnaissance de la Cour suprême envers la protection des droits des premières nations dans la Constitution.

Le plus haut tribunal du pays a également fait une vague référence aux frontières d'un Québec souverain,

particulièrement aux terres nordiques principalement habitées par des Amérindiens, sans toutefois préciser davantage.

Selon M. Coon-Come, la décision de la Cour suprême suggère que les autochtones du Québec feraient partie des négociations portant sur la partition. « Il est clair, à mes yeux, que la Cour suprême a reconnu et confirmé nos droits », a-t-il dit.

### PREMIÈRES NATIONS

L'Assemblée des premières nations s'est aussi montrée satisfaite. « En tant que peuple, nous jouissons de droits autochtones et de droits issus de traités qui ne peuvent être modifiés que par les gouvernements fédéral et provinciaux », a déclaré le chef régional du Québec, Ghislain Picard.

### EN BREF

#### JEAN-CLAUDE RIVEST

#### Aucun camp gagnant

Le camp souverainiste aura beau se plaindre, nulle part dans le jugement de la Cour suprême n'est nié le droit des Québécois de décider eux-mêmes de leur avenir et c'est ce qui importe. C'est la lecture que fait du jugement le sénateur Jean-Claude Rivest, aussi membre du groupe Pro-Démocratie, qui défendait justement le droit des Québécois de décider démocratiquement de leur avenir. M. Rivest est un ancien conseiller de Robert Bourassa toujours influent dans le camp fédéraliste. « Non, nulle part n'est niée cette affirmation », souligne le sénateur, qui croit « tout à fait » possible de tenir un référendum légalement dans ce contexte, en respectant le cadre de la Constitution canadienne. Ce référendum, cependant, n'aurait qu'une valeur consultative. (PC)

#### JEAN-MARC LÉGER

#### Peu d'impact sur l'opinion publique

Si le camp souverainiste espérait avoir une prise, avec le jugement de la Cour suprême, pour susciter de l'indignation et un sentiment d'humiliation chez les Québécois, il ne l'a guère. « Les souverainistes ne se sentiront pas provoqués ou humiliés. Ils ne sentiront pas qu'ils ne sont pas respectés dans le cadre constitutionnel canadien » avec ce jugement, estime le sondeur Jean-Marc Léger, de la firme Léger et Léger. « Le jugement donne l'impression que les fédéralistes ont gagné sur toute la ligne mais, en même temps, les souverainistes n'ont pas perdu non plus, à cause de la négociation », résume-t-il. M. Léger s'attend même à ce que ce jugement de la plus haute cour du pays n'ait « pas beaucoup d'impact sur l'opinion publique » au Québec, à cause de son ambiguïté, du fait qu'il fasse des demi-gagnants et des demi-perdants dans les deux camps. « Aujourd'hui, les gens vont en parler un peu, mais ce soir plus personne ne va en parler. » (PC)

18 ans et

«Donnez du sang.»  
Info-Collecte  
(418) 650-7230  
1 800 761-6610

### LA FORMATION CONTINUE... POUR DÉFIER L'AVENIR!



AJOUTEZ DE LA VIE À VOS ANNÉES ET DES ANNÉES À VOTRE VIE!

SI VOUS AVEZ 50 ANS ET PLUS...

...C'EST LE TEMPS, CET AUTOMNE, DE PROFITER DU PROGRAMME DES ACTIVITÉS DU 3<sup>e</sup> ÂGE!

- Cours
- Ateliers

Date limite d'inscription : 4 septembre 1998

NOUVEAUX CAMPUS  
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ  
LÉVIS • MONTMAGNY

RENSEIGNEMENTS ET BROCHURE:

656-3202



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION CONTINUE

Tél.: (418) 656-3202  
ou 1 800 561-0478  
Télex: (418) 656-5538  
Mél.: dgfc@dgfc.ulaval.ca

LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI

www.ulaval.ca

**ÉVITEZ LA COHUE DE L'EXPO...**  
SPÉCIAUX EN MAGASIN!  
Du 17 au 31 août  
RABAIS 100%  
0% d'intérêt (6 mois S.A.C.)  
Portes • Fenêtres • Revêtements ext. • Escaliers intérieurs • Remplacement de thermos  
**QUÉBEC MULTI RÉNOVE INC.**  
VENTE et INSTALLATION  
Centre d'affaires Hamel  
3095, Hamel Ouest # 102  
871-0798

**Claire Voyer Gosselin inc.**  
Service d'écoute, de formation et de référence sur le cancer  
**UNE FENÊTRE SUR LE CANCER**  
Séminaire de 21 heures, soit 7 séances de 3 heures semaine  
Thèmes: • Cancer, visualisation et PNL: Participer à son mieux-être  
• Besoins des personnes atteintes de cancer et/ou leurs proches  
• Auto-massage énergétique • Nutrition et cancer  
• La musique: Source d'énergie et de vitalité  
• Sexualité et cancer • Cancer, art et spiritualité  
Clientèle visée: • Intervenant • Bénévole  
• Personne atteinte du cancer et ses proches • Grand public  
Horaire: soir, de 19h à 22h - début 23 septembre  
jour, de 13h à 16h - début 4 novembre  
Lieu: Le Montmartre, Sillery  
Inscription ou renseignements: Claire Voyer Gosselin  
Tél.: (418) 650-0026 • Téléc.: (418) 650-0059

**loto-québec résultats**  
Tirage du 98/08/19  
GAGNANTS: 5/6: 3 (594 263,40 \$), 5/6+: 4 (133 709,20 \$), 5/6: 285 (1 501,30 \$), 4/6: 14 190 (57,80 \$), 3/6: 251 839 (10 \$)  
Numéro complémentaire: 24  
Ventes totales: 13 519 935 \$  
Prochain gros lot (appr.): 2 200 000,00 \$

**loto-québec résultats**  
Tirage du 98/08/19  
GAGNANTS: 6/6: 0 (1 000 000,00 \$), 5/6+: 0 (50 000,00 \$), 5/6: 10 (500 \$), 4/6: 745 (50 \$), 3/6: 14 973 (5 \$)  
Numéro complémentaire: 39  
Ventes totales: 457 760,50 \$

**loto-québec résultats**  
Tirage du 98/08/20  
GAGNANTS: 6/6: 0 (1 000 000,00 \$), 5/6+: 0 (50 000,00 \$), 5/6: 10 (500 \$), 4/6: 745 (50 \$), 3/6: 14 973 (5 \$)  
Numéro complémentaire: 39  
Ventes totales: 457 760,50 \$

## EN BREF

## La FECQ propose de refuser de signer les registres

Choquées par la situation financière difficile des cégeps, les associations étudiantes demandent aux étudiants de s'abstenir de signer les registres, alors que les subventions aux cégeps sont précisément calculées en fonction du nombre d'étudiants qui y sont inscrits. Cette campagne de boycottage des signatures de registres a été lancée par la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), qui représente 90 000 étudiants de niveau collégial à travers la province, sur une possibilité de 150 000. Assez paradoxalement, c'est parce qu'elle juge que les cégeps manquent d'argent que la FECQ a choisi de lancer ce boycottage. Or, la subvention versée par le gouvernement aux cégeps est basée sur le nombre d'étudiants qui y sont inscrits, donc le boycottage risque d'empirer la situation dénoncée. En entrevue, le président de la FECQ, Philippe Leclerc, expliquait que c'est pour réveiller le gouvernement que la fédération étudiante agit ainsi. (PC)

## Les médecins intensifient les pressions

Le gouvernement fédéral désire tellement couper dans les dépenses de santé qu'il semble prêt à laisser l'assurance-maladie « couler ou nager », soutient un rapport de l'Association médicale canadienne. Le document de 37 pages, véritable mise en accusation du gouvernement fédéral, contient toutefois la mention disant qu'il ne représente pas les politiques officielles de l'Association médicale canadienne. Il a plutôt été rédigé pour stimuler les discussions et les débats entre les médecins lors de la réunion. Cependant, le ton employé dans le rapport suggère que les médecins canadiens se préparent à affronter Ottawa dans le but de convaincre le gouvernement fédéral à verser plus d'argent dans le système de santé. Le document contient quelques suggestions dont, entre autres, celle exigeant du gouvernement fédéral qu'il recommence à investir dans le secteur des soins de santé. C'est que depuis 1996, Ottawa a supprimé 15,5 milliards \$ de ses transferts de programmes sociaux aux provinces.

DEMANDES D'ADMISSION DANS LES CÉGÉPS  
Baisse de 1 % à la grandeur du Québec

La Fédération des cégeps attribue la diminution aux nouvelles conditions d'admission plus exigeantes

BRIGITTE BRETON  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le nombre d'élèves est en baisse de 1 % dans l'ensemble des cégeps du Québec. Ce sont donc environ 153 000 jeunes qui feront leur entrée la semaine prochaine dans les collèges. Le programme des soins infirmiers affiche pour sa part une augmentation de 30 % du nombre de demandes d'admission.

La moitié des cégeps ont présenté des budgets déficitaires

Malgré ce nouvel attrait pour les soins infirmiers, les cégeps ne dépassent pas le contingentement imposé par le ministère de l'Éducation en 1996. C'est le cas notamment aux cégeps de Sainte-Foy et de Limoilou. À Sainte-Foy, le nombre de places est limité à 56 en première année. Le collège a reçu 62 demandes d'admission l'an dernier et 70 cette année. Au cégep de Limoilou, le nombre d'admissions

était même en deçà du contingentement au cours des dernières années. En 1998, le collège a cependant reçu 127 demandes pour environ 90 places.

La Fédération des cégeps a dressé hier à Montréal, le tableau des 48 cégeps qu'elle représente. Pour une deuxième année, la clientèle est en baisse. La diminution est cependant moindre que l'automne dernier où une baisse de 3,5 % avait été enregistrée. Pour les deux sessions de 1997-1998, la diminution a été de 2,5 %. La Fédération attribue la baisse aux nouvelles conditions d'admission plus exigeantes.

Par ailleurs, selon le président-directeur général de la Fédération, Gaétan Boucher, les cégeps fonctionneront encore cette année avec des ressources réduites. Plus de la moitié des établissements ont présenté des budgets déficitaires, une première

depuis la création des cégeps.

Profitant d'une éventuelle campagne électorale, la Fédération invite donc la classe politique à réinvestir dans le réseau de l'éducation. « La première chose dont le système d'éducation a besoin, à l'heure actuelle, c'est que l'on mette un terme aux compressions et que l'on réinvestisse ».

Le directeur estime que les compressions imposées en éducation sont aussi graves que celles du secteur de la santé. « Ces effets se voient moins au premier coup d'oeil et c'est ce qui les rend si pernicieux. Quand ils se verront, il sera trop tard et ce sont les jeunes qui paieront la note ». Le réseau collégial subit une réduction budgétaire de 56 millions \$ en 1998-1999. M. Boucher ne cache pas que les ressources professionnelles et techniques sont au minimum vital dans les cégeps.

# 30%

Trois jours seulement.  
Du vendredi 21 au dimanche 23 août.

## de rabais supplémentaire

sur les prix déjà réduits de tous les vêtements mode, accessoires et chaussures printemps-été en liquidation pour hommes, femmes et enfants.

### À prix déjà réduits

Jusqu'à  
**50%**

- ♦ Sélection de mode designer pour femmes et hommes signée Liz Claiborne, Jones New York, Tommy Hilfiger Sportswear, Polo Ralph Lauren et Nautica.
- ♦ Sélection de tenues mode tout-aller et pour le bureau pour femmes comprenant vestes, pantalons, jupes, chemisiers, pulls, shorts et T-shirts.

De  
**30% à 50%**

- ♦ Sélection de soutiens, culottes, tenues de nuit, peignoirs, tenues de détente et dessous pour femmes de Calvin Klein, VogueBra, Warner's, Spencer, Linda Lingerie, Vanity Fair, Miss Elaine et plus.

De  
**25% à 50%**

- ♦ Sélection de pantalons tout-aller, chemises sport, T-shirts, denim, maillots de bain, mode sport, vêtements d'extérieur, chemises habillées et cravates pour hommes.
- ♦ Sélection de chaussures pour hommes, femmes et enfants.
- ♦ Sélection de shorts, T-shirts, robes, maillots de bain, barboteuses, salopettes courtes, ensembles de shorts et tenues de marques renommées telles cK, Hilfiger, OshKosh, Nike et Adidas pour enfants.

De  
**20% à 50%**

- ♦ Sélection d'écharpes, chapeaux, sacs à main, ceintures et bijoux pour femmes.

Yves Langlois  
et Thierry  
Cascadeurs, Île-des-Soeurs

EATON

## Offre extra spéciale

Profitez non pas de 30 % mais bien de **50 % de rabais supplémentaire** sur une sélection de coordonnés Jones Wear à prix déjà réduits pour femmes en tailles courantes, petites et spécialisées; une sélection de tenues Elisabeth de Liz Claiborne; les vêtements d'extérieur de printemps pour femmes et les coordonnés en lin Casual Connection.

La sélection varie d'un magasin à l'autre. Solderie des manufacturiers, magasins-entrepôts et centres de liquidation non compris. Achats en personne seulement.

Enfin **OUVERT** au grand public!  
**MIEUX VOIR AU QUOTIDIEN ?**

**LOUPES, TÉLÉVISIONNEUSES, MONTRES PARLANTES, et autres appareils spécialisés.**

Venez à Expo Québec au Centre de Foires, kiosque #653. Demandez votre coupon-rabais

**AIDES**  
COJATECH (418) 624-9255

112, 51e Rue Est, Charlesbourg (Québec) G1H 2J9

**LA FORMATION CONTINUE... POUR DÉFIER L'AVENIR !**

**Vous cherchez un cours qui répond à vos besoins et s'adapte à votre horaire ?**

**LA SOLUTION : L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

Anthropologie • Arts visuels • Biochimie médicale  
Biologie • Cinéma • Communication • Droit  
Économie rurale • Français • Géographie  
Géologie • Informatique • Journalisme  
Management • Marketing • Médecine  
Méthodes quantitatives • Psychopédagogie  
Sciences comptables • Sciences infirmières  
Sols • Théologie

● **Certificats et microprogramme offerts entièrement à distance**

- Certificat en distribution et marchandisage alimentaires
- Certificat en horticulture et en gestion d'espaces verts
- Certificat en informatique
- Certificat en planification financière personnelle
- Certificat en sciences et qualité des aliments
- Microprogramme de premier cycle en entrepreneuriat et PME

RENSEIGNEMENTS : **(418) 656-3202**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION CONTINUE**  
Tél. : (418) 656-3202  
ou 1 800 561-0478  
Télééc. : (418) 656-3876  
Mél. : dgfc@dgfc.ulaval.ca

UNIVERSITÉ LAVAL

LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI

**www.ulaval.ca**

# LE MONDE

## La guerre est ouverte

### Les États-Unis s'attendent à des représailles, les milieux islamistes promettent de riposter



■ WASHINGTON (AFP) — Les plus hauts responsables américains n'ont pas caché, hier, qu'ils s'attendaient à des représailles terroristes après les frappes menées au Soudan et en Afghanistan en réponse aux attentats commis le 7 août contre les ambassades des États-Unis en Tanzanie et au Kenya.

« Nous sommes très inquiets » de l'éventualité « d'actions de représailles », a affirmé le secrétaire d'État Madeleine Albright, après une réunion avec le président Bill Clinton.

L'organisation du commanditaire présumé des attentats de Nairobi et Dar es Salam, le milliardaire Oussama ben Laden, « a fondamentalement déclaré la guerre aux Américains », a-t-elle rappelé.

« Ce que nous avons préparé, et ce à quoi nous devons être prêts, est un effort de longue durée contre le terrorisme », a ajouté le secrétaire à la Défense William Cohen.

Un haut responsable des services de renseignement américains a reconnu également que le risque de représailles contre les Américains était « très, très élevé ». « Je pense que les gens doivent comprendre qu'il ne s'agit pas d'un coup sans suite », a-t-il dit sous le couvert de l'anonymat. « Et je pense que nous sommes engagés dans une véritable guerre contre le terrorisme », a-t-il ajouté.

Le département d'État avait déjà suspendu ces derniers jours les activités de ses ambassades en Somalie, au Soudan, au Congo, en République démocratique du Congo et en Guinée-Bissau. Hier, il a appelé ses ressortissants dans le monde à être prudents et à prendre « des précautions supplémentaires » en Afghanistan, en Irak, en Iran, en Libye et en Corée du Nord.

#### PLUSIEURS MENACES

Les inquiétudes de Washington font écho aux réactions de milieux islamistes parvenues de l'étranger, fustigeant les États-Unis.

Le dirigeant du mouvement islamiste d'Al-Mouhajiroun (les Exilés), cheikh Omar Bakri, a estimé à Londres que « le Front islamique international allait lancer de violentes repré-

sailles, continuer à attaquer des bases et intérêts américains jusqu'à ce que les États-Unis se retirent de l'Arabie saoudite et lèvent l'embargo contre l'Irak ». Selon lui, « les Américains devraient prendre (leurs) menaces très sérieusement ».

L'organisation intégriste palestinienne Hamas a également menacé les États-Unis et Israël après les frappes militaires américaines. « Nous condamnons cette agression américaine au Soudan, qui est une agression contre le monde arabe et islamique tout entier », a affirmé le guide spirituel du Mouvement de la résistance islamique, cheikh Ahmed Yassine.

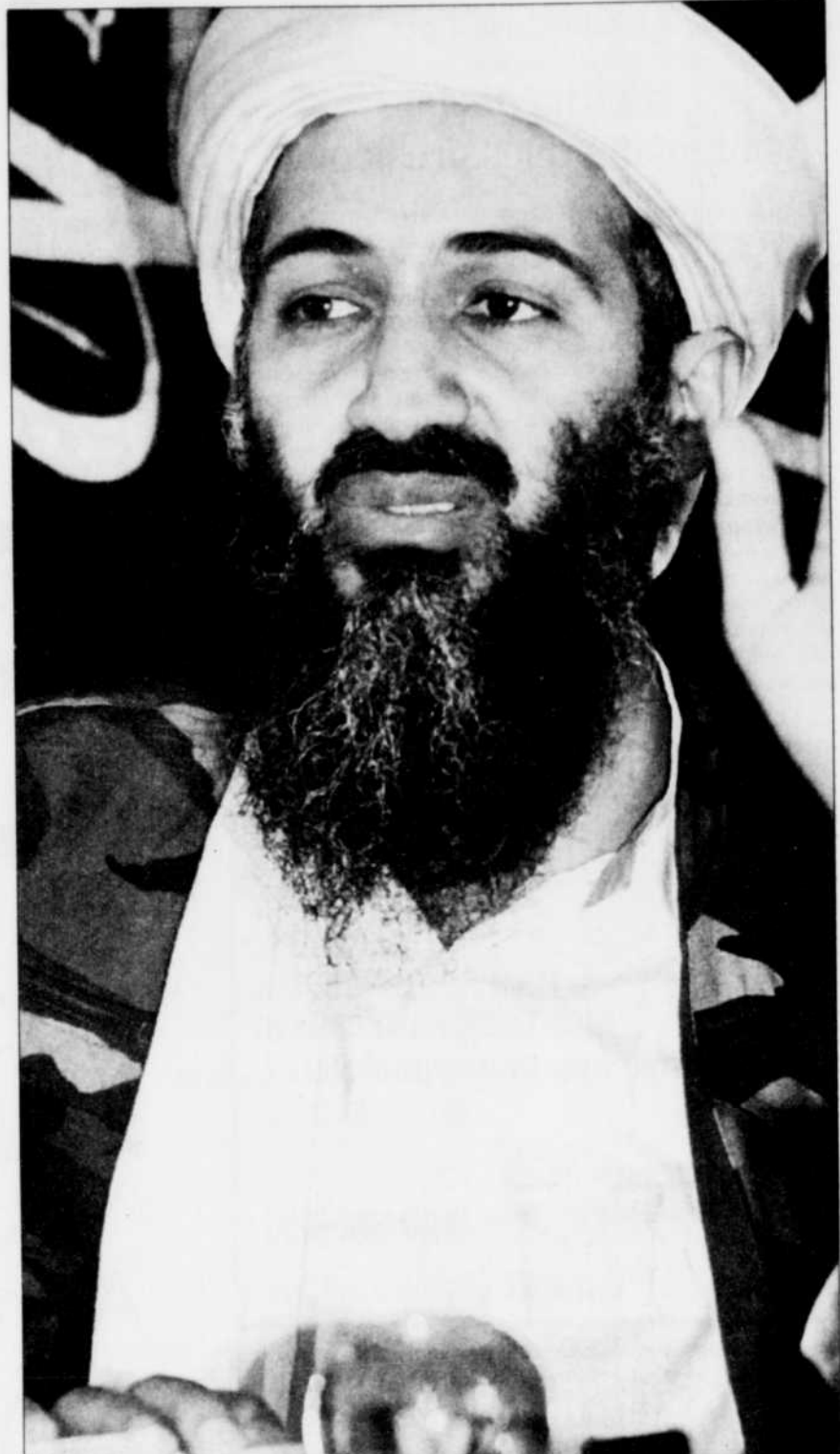
« Notre réponse se fera en Palestine contre les Israéliens qui soutiennent les États-Unis », a-t-il dit, et les Américains « seront tenus pour responsables de leur agression criminelle ».

Au Pakistan, le secrétaire général du principal parti islamiste, le Jamaat-Islami, Syed Munawwar Hussein, a prévenu que les États-Unis allaient devoir payer pour avoir tramé un « complot contre le monde musulman ».

Aux États-Unis même, le Conseil musulman américain (AMC) et le Conseil sur les relations américano-islamiques (CAIR), qui avaient pourtant condamné les attentats de Nairobi et Dar es Saalam, ont demandé des comptes au président Clinton, en soulignant dans un communiqué que « les innocents ne devraient pas être punis avec les coupables ».

Le secrétaire à la Défense américain ne se fait en tout cas aucune illusion de la part d'Oussama ben Laden. « À partir du moment où lui-même et son organisation ont déclaré la guerre aux États-Unis ou à nos intérêts, il est certainement engagé dans une guerre », a estimé M. Cohen.

« Nous sommes très très inquiets »



Osama bin Laden est le nouvel ennemi public de l'Amérique, en mai dernier.

### La réalité dépasse la fiction...

LOS ANGELES (AFP) — Une fois de plus, la réalité paraît imiter le cinéma : comme dans le film *Wag the Dog* (*Des hommes d'influence*), un président des États-Unis, pris dans la tourmente d'un scandale politico-sexuel, annonce des représailles militaires contre des bases terroristes.

Le rapprochement avec le récent film, dans lequel un producteur de Hollywood « inventait » une guerre contre l'Albanie, « base pour le terrorisme », afin de détourner l'attention de l'opinion publique, était dans tous les esprits, hier, dès l'annonce que Bill Clinton allait faire une déclaration sur la sécurité nationale des États-Unis.

Une question sur ce sujet a même été posée au secrétaire à la Défense William Cohen lors d'une conférence de presse au Pentagone. Ce dernier a affirmé que « la seule motivation » des autorités « était l'obligation absolue de protéger le peuple américain contre des attaques terroristes ». « Aucune autre considération n'était en jeu. »

L'actualité semble coller à *Wag the Dog*, depuis la sortie du film en décembre 1997. Quelques semaines plus tard, les Américains apprenaient qu'une jeune stagiaire de la Maison-Blanche, Monica Lewinsky, avait apparemment eu une relation sexuelle avec le locataire de la Maison-Blanche.

Dans le film, la jeune femme avec laquelle le président américain a eu une relation sexuelle dans le Bureau ovale était coiffée d'un béret. Dans des images montrées par la télévision, Monica Lewinsky porte elle aussi un béret lorsqu'elle embrasse M. Clinton lors d'une cérémonie publique.

Le scandale Lewinsky avait éclaté le 21 janvier. Le 5 février, le président Bill Clinton ordonnait le renforcement du dispositif militaire contre l'Irak et menaçait le régime de Saddam Hussein de déclencher l'opération « Tonnerre du Désert ». Et Hollywood se demandait déjà si c'était l'art qui imitait la réalité, ou l'inverse. Hier, les journalistes ont demandé au procureur Kenneth Starr, qui mène l'enquête sur le « scandale Lewinsky », s'il avait vu *Wag the Dog*. Ken Starr a répondu oui, en souriant.

Et, comble de l'ironie, des journalistes couvrant les vacances de Clinton à Martha's Vineyard ont été prévenus de l'annonce imminente du président alors qu'ils regardaient... *Wag the Dog*.

## L'ennemi no 1 : un héros de la résistance musulmane

ISLAMABAD (AP, AFP) — Osama bin Laden est le nouvel ennemi public de l'Amérique, désigné par Bill Clinton lui-même comme le responsable des attentats de Nairobi et Dar-es-Salaam. Il n'est pas chef d'un de ces États commanditaires du terrorisme figurant sur la liste noire des États-Unis, mais le milliardaire saoudien qu'on estime être à la tête d'une vaste organisation terroriste islamiste, installée en Afghanistan depuis 1996 avec la bénédiction des talibans.

Dans les années 80, lorsque les Afghans luttèrent contre l'Union soviétique qui occupa le pays en 1979, il n'était pas rare de trouver à leurs côtés de riches Saoudiens. Ils arrivaient dans les camps de réfugiés, armés de mallettes pleines de billets, et distribuèrent de l'argent aux veuves, aux vétérans, aux blessés.

Osama bin Laden, lui, fils d'un ma-

gnat saoudien de la construction, arriva en Afghanistan pour combattre aux côtés des Moudjahidine. Dans les montagnes, il gagna une réputation de courage et de détermination.

Avec ses milliards, il acheta des bulldozers pour tracer des passages pour la guérilla, et finança l'arrivée de milliers de combattants venus d'Égypte, du Liban, de Turquie et d'ailleurs pour lutter aux côtés de leurs frères musulmans.

Neuf ans après le retrait soviétique d'Afghanistan, ces combattants restent fidèles à cette haute figure que certains considèrent comme un héros.

Après la chute de Kaboul, il regagna l'Arabie saoudite, pour y critiquer avec virulence un pouvoir vendu aux

infidèles. En 1991, devenu indésirable dans son pays — qui finira par le déchoir de sa nationalité en 1993 — il s'enfuit au Soudan.

Il est notamment soupçonné d'être le commanditaire de l'attentat de Dharan, en Arabie saoudite, en 1995, visant

des bâtiments militaires américains. D'après un porte-parole du mouvement islamique Al Mouhajiroun, basé à Londres, Osama ben Laden a présidé une

réunion de plusieurs factions islamistes en juin à Peshawar. Elles y ont décidé de « frapper les intérêts américains partout dans le monde » pour forcer les États-Unis à se retirer d'Arabie et à lever l'embargo contre l'Irak.

Ben Laden est installé en Afghanistan depuis mai 1996. Les ra-

res étrangers l'ayant rencontré le décrivent comme un homme modeste, presque timide, qui donne rarement des interviews. Il autorise cependant qu'on le photographie. Il aurait une quarantaine d'années et au moins trois femmes.

Dans une série de fatwas (édits religieux), faxés depuis son fief, il est parti en guerre contre les États-Unis, ses soldats qui protègent le pétrole en Arabie saoudite et souillent les lieux saints de l'Islam par leur seule présence, son pouvoir qui transforme les pays arabes en simples clients, et son meilleur allié, Israël.

« Nous, avec l'aide de Dieu, appelons chaque Musulman qui croit en Dieu et souhaite être récompensé par lui, à obéir à son ordre de tuer les Américains et de piller leur argent où et quand ils le peuvent », écrivait-il en février.

Combattant aux côtés des Moudjahidine, il a acquis une réputation de courage et de détermination

## Monica Lewinsky contredit le président américain

WASHINGTON (AFP) — Monica Lewinsky a contredit hier, lors de sa seconde apparition devant le « grand jury » de Washington, le témoignage livré lundi par Bill Clinton en affirmant que leurs relations sexuelles étaient allées bien au-delà de ce que le président a reconnu, a rapporté la chaîne de télévision NBC.

Au cours de son témoignage, l'ancienne stagiaire de la Maison-Blanche Lewinsky a également indiqué à la chambre populaire de mise en accusation (grand jury) que le président était actif lors de leurs relations sexuelles, a poursuivi NBC citant des sources non identifiées.

Lors de sa déposition dans l'affaire Paula Jones en janvier, Bill Clinton avait nié toute relation sexuelle avec Monica Lewinsky sur la foi d'une définition de la relation sexuelle qui impliquait sa participation active.

Lundi soir, M. Clinton avait publiquement reconnu avoir entretenu une « relation qui n'était pas convenable » avec

M<sup>me</sup> Lewinsky mais, selon la presse, aurait refusé dans sa déposition de livrer tout détail sur cette relation afin d'éviter d'être accusé de parjure.

Selon NBC, Monica Lewinsky a notamment visionné, pendant les cinq heures de son interrogatoire, l'enregistrement du témoignage du président et été longuement interrogée sur certains points précis.

Monica Lewinsky a répondu aux questions du grand jury « sincèrement et complètement » et espère qu'il s'agit de sa dernière comparution, a déclaré hier sa porte-parole, Judy Smith, à l'issue de la seconde comparution de la jeune femme. Mais elle « continuera bien sûr si nécessaire à remplir ses obligations » vis-à-vis du grand jury, a souligné M<sup>me</sup> Smith, ajoutant : « M<sup>me</sup> Lewinsky est désormais impatient de amorcer le processus de reconstruction de sa vie. »

Vêtu d'un tailleur gris strict, le visa-

ge grave, Monica Lewinsky est entrée rapidement dans l'enceinte du bâtiment E. Barrett Prettyman, qui abrite le tribunal fédéral de Washington. Elle en est ressortie cinq heures plus tard, par la même porte et les yeux cachés derrière des lunettes noires.

Le procureur Starr, qui enquête sur de possibles faits de parjure, obstruction à la justice et subornation de témoin par Bill Clinton, souhaitait entendre de nouveau la jeune femme pour comparer sa version des faits avec celle fournie par le président lundi.

L'ex-stagiaire aurait reconnu lors de son premier témoignage que Bill Clinton lui avait caressé la poitrine et d'autres parties du corps. De son côté, le président a nié lors de sa première audition, en janvier, toute relation sexuelle avec la jeune femme. Mais il l'a fait sur la base d'un texte juridique, qui considérerait le fait de ca-

resser la poitrine, entre autres choses, comme une relation sexuelle. Ce qui ouvrirait la voie à un possible parjure présidentiel.

Le procureur devait également interroger Monica Lewinsky sur les cadeaux que lui avait offerts Bill Clinton, point essentiel de l'enquête sur une possible obstruction à la justice.

#### L'AFFAIRE JONES REBONDIT

Dans la foulée du mea culpa de Bill Clinton lundi, l'affaire Paula Jones pourrait connaître un spectaculaire rebondissement.

Les avocats de M<sup>me</sup> Jones ont annoncé qu'ils tentaient de relancer la plainte pour harcèlement sexuel contre Clinton, classée en avril, en s'appuyant sur les aveux télévisés du président. Ils ont demandé à une cour d'appel de considérer la relation Clinton-Lewinsky comme une « preuve de l'habitude (de M. Clinton) de faire des avances sexuelles agressives envers de jeunes employées subalternes ». x



Les yeux cachés derrière des lunettes noires, Monica Lewinsky est ressortie du tribunal fédéral après cinq heures de témoignage.

# SEARS

CES SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 AOÛT SEULEMENT

VÊTEMENTS POUR  
HOMMES, FEMMES  
ET ENFANTS,  
CHAUSSURES,  
BIJOUX, BAGAGES  
ET ACCESSOIRES  
À PRIX ORDINAIRES

ÉPARGNEZ  
L'ÉQUIVALENT  
DE LA

QUINCAILLERIE,  
ARTICLES DE PLEIN AIR  
ET DE SPORT, JOUETS,  
PEINTURE,  
PAPIER PEINT  
ET PRODUITS POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
DU FOYER  
À PRIX ORDINAIRES

LINGE DE LIT ET DE  
SALLE DE BAINS,  
ARTICLES MÉNAGERS ET  
LUMINAIRES À PRIX  
ORDINAIRES ET  
APPAREILS  
ÉLECTRONIQUES  
À PRIX DE LIQUIDATION

TPS  
ET LA  
TVQ\*

TOUS LES MEUBLES<sup>†</sup>,  
ENSEMBLES MATELAS-  
SOMMIER ET TAPIS  
DÉCORATIFS À PRIX  
ORDINAIRES ET DE RÉCLAME  
ET LES GROS APPAREILS  
MÉNAGERS, ASPIRATEURS<sup>†</sup>  
ET MACHINES À COUDRE  
KENMORE<sup>MD\*\*</sup> À PRIX  
ORDINAIRES

UN CHOIX ÉNORME DE MARCHANDISES  
DANS TOUT LE MAGASIN!

\*Sears déduira un montant équivalent à la TPS et la TVQ du montant de votre achat. L'offre s'applique seulement à la marchandise en stock dans les magasins Sears. Cette offre est en vigueur jusqu'au dimanche 23 août 1998. L'offre ne s'applique pas aux fragrances et produits de beauté de marques prestigieuses, vêtements et accessoires Jockey<sup>MD</sup>, Joe Boxer<sup>MD</sup>, Calvin Klein, Guess et Nine West<sup>MD</sup>, parures de fenêtres Fastrak<sup>MD</sup>, services et produits automobiles, services et produits installés, commandes sur mesure, climatiseurs de fenêtre, adoucisseurs d'eau et radiateurs, frais de livraison et de contrat d'entretien, et aux achats dans les rayons-concessions, par catalogue et dans nos Centres de liquidation.  
†Articles de sport et jouets dans certains magasins seulement. Produits pour l'environnement du foyer et papier peint dans la plupart des magasins.  
R/01 - Meubles: sauf les meubles de jardin et pour bébés. R/20 Couture et entretien des sacs; sauf les aspirateurs avale-tout. \*\*Sauf les gros appareils ménagers Kenmore Édition spéciale

**RABAIS 40%**

sur les prix de liquidation des vêtements et chaussures pour toute la famille!  
Rabais 10% sur tous les gros appareils ménagers de grandes marques à prix ordinaires

Réclame et offre en vigueur jusqu'au dimanche 23 août 1998, dans la limite des stocks

**SEARS**

# LES PRIX ONT ÉTÉ COUPÉS!

Grâce à notre héros, avoir une belle maison est encore plus abordable que jamais!



**DÎNETTE DE STYLE CAMPAGNARD**  
Table en bouleau de 42 po x 60 po, en deux tons de vert et naturel, avec 4 chaises assorties.

Les 5 morceaux  
**699\$**  
LIVRAISON INCLUSE!



**TV STÉRÉO DE 25 PO COLOR TRAK PLUS**  
Écran haute performance avec ajustement automatique des couleurs, télécommande universelle Master Touch avec option « saut de publicité ».

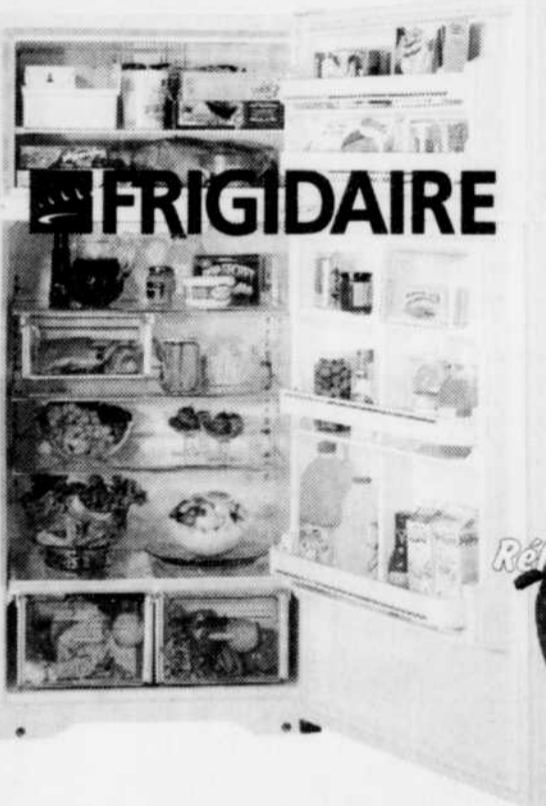
TV stéréo de 25 po  
**399\$**  
LIVRAISON INCLUSE!

CHAISE EN CUIR NOIR

**EN PRIME!**  
TABOURET GRATUIT!



**199\$**  
LIVRAISON INCLUSE!



## FRIGIDAIRE

**Ne manquez pas les rabais incroyables!**

**RÉFRIGÉRATEUR DE 18 PI<sup>3</sup>**  
3 tablettes consoles pleines largeurs en verre, couvercle en verre dépoli et roulettes pour en faciliter le déplacement.

Réfrigérateur de 18 pi<sup>3</sup>  
**769\$**  
LIVRAISON INCLUSE!



**CHAMBRE À COUCHER DE STYLE CONTEMPORAIN**  
Ensemble en deux tons noir et acajou avec fini résistant aux taches pour en préserver la beauté. L'ensemble inclut un bureau, un miroir, une tête de lit et une armoire. Table de chevet en option 69\$.

Les 4 morceaux  
**599\$**  
LIVRAISON INCLUSE!

**Léon a les plus bas prix!**

**DE PLUS!** Pendant le populaire événement « Marque de Zéro » il y a:



**ENSEMBLE DE GRAND LIT SEALY ROYAL COMFORT!**  
Pour un support lombaire ferme et un confort hors pair, prenez avantage de cette offre incroyable sur nos meilleurs vendeurs de Sealy  
Ens. lit à une place 299\$  
Ens. 2 places 399\$



Ens. grand lit  
**449\$**  
LIVRAISON INCLUSE!

MAINTENANT DISPONIBLE!  
**Léon**  
GARANTIE DE **90 JOURS**  
« DORMEZ À POINGS FERMÉS »

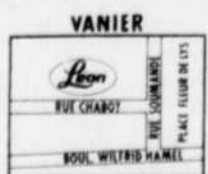
**Zéro acompte!\***  
**Zéro intérêt!**  
**Zéro paiement!**  
Et ce, pendant **un an!**

aucun frais supplémentaire pour la livraison!



✓ **La meilleure sélection!**

✓ **Plus bas prix!**



100, rue CHABOT, à proximité des Haïles Fleur de Lys  
QUÉBEC  
G8J 9G0



Place de la Cité  
2600, boul Laurier  
QUÉBEC  
G5T 6R2



LA SEULE CHAÎNE DE **SUPERMAGASINS**  
DE MEUBLES AU PAYS

## AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Pour mieux vous servir, nous sommes **OUVERTS TOUS LES DIMANCHES** durant l'été de 12h à 17h

\*S.A.C. Toutes les taxes applicables sont dues au moment de l'achat. Le solde est dû un an à compter de la date d'achat. Un montant minimum d'achat de 500\$ s'applique afin d'être qualifié pour les plans à paiements différés. Les prix, les termes et les conditions d'achat peuvent varier selon les régions.

\*\*La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les items déjà soldés. Renseignez-vous en magasin pour d'autres méthodes de paiements. Les remises "Emportez" ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée sans frais.